



## Conseil municipal de Saint-Florentin du 23 mai 2024

Le 23 mai 2024

Convocation au Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une séance ordinaire qui s'ouvrira le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Le Maire,  
Yves Delot

### ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du compte rendu de la séance du 8 mars 2024 .....	2
2.	Point informations générales.....	2
3.	Lancement concertation ZAER .....	5
4.	Admission des familles au Pôle Petite Enfance .....	8
5.	Facilitation de la stratégie BAC .....	10
6.	Précisions relatives au DPU et permis de démolir .....	12
7.	Adhésion SDEY.....	13
8.	Renouvellement de la convention PM avec les autres communes .....	14
9.	Aménagement espace sportif de la Trecey – programme de travaux .....	16
10.	Convention pour la prise en charge des frais médicaux par le CDG 89.....	19
11.	Prime IFCE.....	20
12.	Approbation du règlement des transports scolaires.....	22
13.	Approbation des comptes de gestion.....	23
14.	Approbation des comptes administratifs – Budget principal .....	31
15.	Approbation des comptes administratifs – Budget annexe de l'eau potable .....	32
16.	Approbation des comptes administratifs – Budget annexe assainissement collectif.....	33
17.	Approbation des comptes administratifs – Budget annexe camping .....	35
18.	Approbation des comptes administratifs – Budget annexe Courquillon .....	36
19.	Affectation des résultats Budget Principal.....	37
20.	Affectation des résultats 2023 de Budgets Annexes .....	37
21.	Questions diverses.....	38



## VILLE DE SAINT-FLORENTIN

Le 23 mai 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un Conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mai 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. TIRARD, M. BILLET, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M. LECOMPTE, M. DELECOLLE.

**ÉTAIT EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE** : Mme ÉTIENNE pouvoir à M. DELOT

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. BIOT, Mme BIOT-FLORIMOND, M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

M. SERRE et M. LEFEVRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.



**M. LE MAIRE** : Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous. Le quorum est atteint, j'ouvre la séance.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2024

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des observations concernant ce compte rendu ?

M. TIRARD remercie M. BILLET d'avoir, lors du précédent Conseil, rappelé la nécessité d'investir dans l'installation de toilettes publiques.

***Le compte rendu du Conseil du 8 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.***

### 2. POINT INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### **MARCHÉS PUBLICS**

Attribution des marchés suivants :



Transports scolaires

- Circuits Hameaux et Piscine : Transdev
- Circuits Avrolles, Quartiers et Cantine : Prêt à Partir



Cantine scolaire : changement de prestataire qui ne donnait pas satisfaction. Nouveau prestataire ELITE pour 2,80 € par repas.

- Aménagement du square au Chapeau : attribution aux Établissements Mouturat pour 280 245,22 € HT.
- Aménagement du Prieuré phase 1 : une mise au point est nécessaire avant l'attribution pour prendre en compte la configuration géotechnique du sol et du sous-sol de la parcelle.

## AFFAIRES JURIDIQUES

- L'enquête publique relative à la révision du Schéma Directeur d'Assainissement se tiendra du lundi 10 juin 9 h 00 au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2004 12 h 00 avec une permanence en mairie le samedi 22 juin de 9 h 30 à 11 h 30.
- Toujours en attente de l'expertise judiciaire pour le péril du 5-7 rue du faubourg du Pont.

## URBANISME

### 📁 Dossiers 2023

Types de dossiers	Reçus	Accordés (si pertinent)
Autorisation de Travaux ERP	6	
Certificat d'urbanisme	126	
Déclaration d'Intention d'Aliéner	78	
Déclaration préalable de travaux	15	9
Déclaration préalable de travaux sur maison individuelle	41	36
Permis de construire	7	7
Permis de construire sur maison individuelle	3	2
Permis de démolir	7	7

**M. Romain RAJAOFERA** : Ce tableau permet de constater le travail réalisé par les services. Il y a peu de mutations et de constructions par rapport à 2021. Lorsqu'une vente a lieu dans la zone de préemption, les notaires en informent la Commune qui peut souhaiter l'acquérir dès lors qu'elle a un projet envisagé, une opération derrière. Cela lui permet de mieux maîtriser le foncier.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Les échanges avec les services départementaux de l'éducation nationale se poursuivent pour mettre en place la fusion des écoles. Le directeur rencontre la commune de Saint-Florentin le 6 juin. Nous avons fait savoir à l'Éducation nationale que nous désirions fusionner les deux écoles maternelles à Pommier Janson et les deux écoles élémentaires seraient rassemblées à Jean Pézennec. Les horaires



d'entrée seront décalés d'un quart d'heure pour permettre aux parents l'accompagnement d'enfants d'une même famille sur les deux sites.

### **TRAVAUX**

- Les travaux de construction de la Maison France Services se poursuivent et n'ont pas pris de retard pour l'instant.
- La demande de subventions pour la poursuite de la rénovation de l'église a été transmise le 13 mars à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'instruction de cette demande peut durer 6 mois, mais la DRAC m'a assuré que notre dossier était sur le dessus de la pile.

### **ÉLECTIONS**

M. MAILLARD vous a sans doute sollicités pour la tenue des élections européennes le 9 juin. Le nombre de listes candidates nous a imposé la modification des bureaux de vote et la réduction du nombre d'emplacements réservés à l'affichage électoral.

### **CNI/PASSEPORT**

Le niveau du stock s'élève à 58 000 demandes.

Le CERT instruit les demandes déposées le 29 mars 2024 et bénéficie toujours de l'aide de 2 CERT : Agen (47) depuis le 9 avril et Boulogne (92) depuis le 6 mai.

Le délai de délivrance est actuellement de 2 mois > beaucoup d'insatisfactions des usagers.

### **CIMETIÈRE**

Les panneaux de section seront prochainement changés.

### **CAMPING**

Avril (du 20 au 31) > 152 nuitées (NB : ouverture une semaine après la date prévisionnelle par suite des inondations).

Mai : une fréquentation très en baisse.

**Mme Françoise COUDERT** : Un grand merci à Isabelle pour avoir nettoyé le camping après les inondations.

**M. LE MAIRE** : J'ai donné des consignes pour que la direction du camping ainsi que le centre aquatique soient mieux fléchés dans la ville.

**M. Jean-Michel SERRE** : Il serait nécessaire que les places de parking pour camping-cars soient bien délimitées.

### 3. LANCEMENT CONCERTATION ZAER

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de mettre en place la Loi d'accélération des énergies renouvelables sur notre commune.

Nous avons à fixer et à orienter les projets vers des espaces que nous estimons adaptés. Ceci ne garantit pas, à un projet, la délivrance de son autorisation ou de son permis.

Je vous rappelle que ceci ne constitue pas :

- Une interdiction d'ENR en dehors des zones délimitées ;
- Des zones dédiées aux ENR ;
- Une autorisation automatique ;
- Mais aussi que les règles d'urbanisme (AVAP, PLU, Zone d'exclusion aérienne...) restent applicables.

Enfin, tout cela doit faire l'objet d'une concertation publique du 27 mai au 17 juin qui comprendra :

- La présente délibération,
- La carte de zonage,
- Le guide d'accompagnement pour la définition des ZAER,
- Des liens vers les sites de l'ADEME, Ministères, etc.,
- La mise à disposition d'un registre pour les observations en mairie,
- L'organisation d'une consultation électronique sur le site de la commune.

**M. Romain RAJAOFERA** : La carte projetée indique les zones destinées au photovoltaïque non pas au sol, mais aérien, sauf pour la COVED. Des zones sont prévues, mais les projets ne sont pas encore arrêtés. Il sera encore possible de refuser chaque zone déterminée. Nous demanderons aux entreprises d'installer des ombrières sur le toit des usines ou sur les parkings.

**M. LE MAIRE** : On me demande où se situeront les panneaux photovoltaïques dans la ville. Ce sera sur les parkings un peu en retrait, des ombrières pourront être installées.

**M. Romain RAJAOFERA** : D'autre part, cette délibération détermine les modalités de concertation, il n'y a pas de conditions légales de consulter le public. C'est vous qui déterminez quelles sont les modalités de concertation. Je vous ai proposé de mettre le dossier à disposition des citoyens. Ce dossier sera affiché et un registre conservé à la mairie permettra aux personnes d'inscrire quelques observations.

**M. Christian BILLET** : Il n'y a pas d'incidence budgétaire ?

**M. LE MAIRE** : Non, aucune.



*2024/030 – PROJET DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES – LANCEMENT DE LA CONCERTATION*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) du 10 mars 2023,  
Vu le courrier de demande adressé par l'entreprise PAPREC,*

*La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et à préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le Code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. D'ici la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.*

*En application de l'article L141-5-3 du Code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installées.*

*La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.*

*Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.*

*La commune délibère au moins aux étapes suivantes :*

*Lancement de la procédure de concertation (objet de la présente délibération) ;*

*Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du Code de l'énergie) –*

*Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale (2e alinéa du III de l'article L 141- 5-3 du Code de l'énergie).*

*Elle peut également délibérer lors de l'identification de zones complémentaires en réponse à la demande du référent préfectoral (3e alinéa du III de l'article L 141-5-3 du Code de l'énergie).*

*Monsieur le Maire rappelle que la définition de ces zones ne constitue pas :*

- une interdiction d'ENR en dehors des zones délimitées,*
- des zones dédiées aux ENR*
- une autorisation automatique*

*Monsieur le Maire rappelle également que les autres règles d'urbanisme (AVAP, PLU, Zone d'exclusion aérienne...) restent applicables dans les ZAER.*

*Monsieur le Maire précise enfin que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.*

*Le Conseil Municipal propose la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :*

- Solaire Photovoltaïque au sol : une zone d'accélération est proposée sur le périmètre d'exploitation de la COVED (ZM 137, 37, 38, 39, 40, 41, 90 et ZL 35,*
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur les zones industrielles de la Saunière et des Galettes,*
- Solaire thermique au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,*
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,*
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de Station d'Épuration : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre d'exploitation de la carrière de DUCHY et du centre d'enfouissement,*
- Éolien : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,*
- Biomasse (y compris biocarburants) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,*
- Géothermie : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,*
- Pompes à chaleur aérothermique : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,*
- Valorisation de l'énergie fatale et du gaz de mine : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur ces énergies,*
- Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,*

- *Valorisation énergétique des déchets, autres que biomasse dits de récupération : une zone d'accélération est proposée sur le périmètre d'exploitation de la COVED (ZM 137, 37, 38, 39, 40, 41, 90 et ZL 35,*

*Après échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

● **ARRÊTE** *les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et le plan annexé à la présente délibération,*

● **ARRÊTE** *les modalités de concertation précisées suivantes :*

– *de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones d'accélération Énergies Renouvelables aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 27 mai 2024 au 17 juin 2024 et sur le site citykomi et le site internet de la commune,*

*Ce dossier comprendra :*

*. la présente délibération,*

*. la carte de zonage annexée,*

*. le guide d'accompagnement pour la définition des ZAER édité par la DDT de l'Yonne,*

*- mettre un registre à disposition du public afin de recueillir les observations aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 27 mai 2024 au 17 juin 2024,*

– *d'organiser une consultation par voie électronique du 27 mai 2024 au 17 juin 2024 sur le site de la commune, les observations pourront être émises via la boîte de messagerie électronique: [secretariat@ville-saintflorentin.fr](mailto:secretariat@ville-saintflorentin.fr) et reportées en annexe du registre de concertation,*

● **PRÉCISE** *que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée intégrant les observations du public sera approuvée par délibération du Conseil Municipal et transmise au référent préfectoral,*

● **PRÉCISE** *que la présente délibération sera transmise, à la CCSA en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.*

#### 4. ADMISSION DES FAMILLES AU PÔLE PETITE ENFANCE

**Mme Marie-Claude SCHWENTER** : Il s'agit de l'admission de :

- 6 enfants chez les bébés : 5 accords pour une entrée en septembre 2024 avec 5 contrats réguliers ; 1 accord pour une entrée en mai 2024 (1 contrat régulier).
- 3 enfants chez les moyens : 3 accords pour une entrée en septembre 2024 (3 contrats réguliers)



- 1 enfant chez les grands : 1 accord pour une entrée en septembre 2024 (1 contrat régulier).

Nous sommes en cours de renouvellement de DSP, la rencontre avec Maison Bleue et la Ville pour la négociation du contrat a eu lieu le mardi 2 avril 16 h à la Mairie de Saint-Florentin.

M. JOURDAIN ne s'occupe plus de notre dossier à la Maison Bleue, notre dossier est dorénavant suivi par Mme Nathalie FABERT et Mme Manon GENISSON.

Nous sommes reliés à la zone Grand-Est Bourgogne-Franche-Comté.

**M. LE MAIRE :** L'équipe de la Maison Bleue est très professionnelle et sérieuse. La directrice en place effectue un travail de qualité. Le succès est tel qu'il est nécessaire d'agrandir pour accueillir davantage d'enfants. La DSP est reconduite pour 5 ans.

**Mme Marie-Claude SCHWENTER :** Les travaux seront achevés en septembre. Dans le contrat de la première DSP, il est noté que Maison Bleue remplacera certaines portes en Porte à Oculus. Ces portes notifiées dans le contrat seront changées avant l'été. Le 1<sup>er</sup> ou le 8 juin prochain.

Il manquera cependant encore des portes à remplacer pour être aux normes :

14 portes à remplacer avec les poignées à la bonne hauteur (1,50 m) réglementées et équipées pinces doigts. Ces portes seront remplacées en 2025.

Il conviendra d'en inclure une partie sur la nouvelle DSP, soit à la charge de Maison Bleue.

Il faudra également prévoir le changement des portes du bureau et de l'espace du RAM.

**M. LE MAIRE :** La CCSA s'en chargera. Il conviendra de transmettre l'information à Emmanuel BOURSAULT.

**Mme Marie-Claude SCHWENTER :** La structure de jeux est installée. La directrice a demandé l'autorisation de repeindre en peinture aimantée les murs de la biberonnerie.

**M. LE MAIRE :** Cette crèche fonctionne bien, elle est bien tenue. Le personnel est stable. Nous avons demandé que le personnel puisse obtenir une augmentation, ce qui a été accepté.

*2024/031 – ADMISSION DES FAMILLES AU POLE PETITE ENFANCE*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2011 instaurant les modalités d'inscription des familles au Pôle Petite Enfance,*

*CONSIDERANT que l'évaluation des admissions doit être présentée au Conseil municipal pour avis, après passage en commission d'admissibilité ;*

*CONSIDERANT l'avis favorable donné à 10 familles lors de la commission d'admissibilité du 19 mars 2024 ;*

*Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable :*

*- à l'admission de 6 enfants chez les bébés, 3 chez les moyens et de 1 enfant chez les grands.*

*Le choix des admissions reste en dernier ressort de la décision du Maire.*

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,***

**● *SUIT l'avis favorable de la commission.***

## 5. FACILITATION DE LA STRATÉGIE BAC

**M. Daniel PARIGOT :** Notre commune est actuellement dans une démarche d'animation agricole pour la protection de son captage (BAC) pour la période 2020-2024.

Cette démarche regroupe 13 maîtres d'ouvrage dont la partie financière de l'opération est gérée par la Commune de Saint-Florentin.

Pour différentes raisons et sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau, il est préconisé de créer une association à laquelle les 13 maîtres d'ouvrage pourront s'y affilier.

Une charte de conduite au niveau des gestions éventuelles et des aménagements à faire autour des BAC a été établie par un bureau d'études, des actions sont plus élargies que celles opérées actuellement.

Cette association aura pour siège la Mairie de Saint-Florentin.

L'adhésion est de 50 € par membre.

**M. LE MAIRE :** Je suis étonné de cette démarche puisque la Communauté de Communes, à partir de l'année prochaine, prend la main sur l'alimentation en eau, y compris les sources d'alimentation de toutes les communes de la CCSA.

**M. Daniel PARIGOT :** Cela continuera après, cela ne changera rien ;

**M. LE MAIRE :** La responsabilité ne sera plus dévolue aux maires, mais au président de la Communauté de Communes.

**M. Daniel PARIGOT :** Dans ce cas, le nombre de maîtres d'œuvre sera réduit à 2 ou 3 au lieu de 13.

**M. LE MAIRE :** Cette démarche est votée pour un an.

**M. Christophe LECOMPTE :** Je ne vote pas cette délibération. Je suis contre. De mon point de vue, ce n'est que de la « paperasse » d'autant que la démarche sera modifiée dans un an.



**M. LE MAIRE** : L'objectif est de donner la parole aux agriculteurs pour faciliter la démarche.

*2024/032 – COOPERATION RELATIVE AUX DEMARCHES BAC – ADHESION A L'ASSOCIATION DE L'EAU DE LA VALLEE DE L'ARMANÇON*

*VU le Code général des collectivités territoriales,*

*VU la loi de 1901 relative aux associations,*

*VU la délibération 2021\_018 du 5 mars 2021 portant création d'un partenariat public/public pour le lancement d'une démarche d'animation stratégique,*

*VU les projets de statuts et de Charte ;*

*CONSIDERANT que l'animation agricole des démarches Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) pour la période 2020-2024 a été portée par les collectivités maîtres d'ouvrage bénéficiaires dans le cadre d'une convention de coopération avec le SMBVA,*

*CONSIDERANT que cette démarche regroupait les 13 maîtres d'ouvrage suivants :*

*Syndicat des Eaux du Tonnerrois SMAEP Sens-Nord-Est*

*Commune de Lézennes - Commune de Saint-Florentin*

*Commune d'Argentenay - SIAEP de la Région de Saint-Florentin*

*SIAEP de Villiers-les-Hauts - Commune de Flogny-La-Chapelle*

*Commune d'Etivey - Régie du SDDEA*

*Commune de Mont-Saint-Sulpice - Commune de Lignières*

*Commune d'Esnon*

*CONSIDERANT la volonté collective de poursuivre le travail de facilitation stratégique mené conjointement dans le cadre du groupement de commandes depuis janvier 2020 et ayant abouti à la rédaction de la « Charte Patrimoniale de l'eau potable dans le territoire de l'Armançon »*

*Plusieurs collectivités maîtres d'ouvrage souhaitent poursuivre, pour la période s'ouvrant en 2024 une mutualisation des moyens en confiant à l'ASSOCIATION DE L'EAU DE LA VALLÉE DE L'ARMANÇON la facilitation stratégique de leur BAC.*

*CONSIDERANT que l'association aura pour siège la mairie de SAINT-FLORENTIN,*

*CONSIDERANT que le montant de l'adhésion s'élève à 50 € par membre,*

*CONSIDERANT les statuts de « l'Association de l'Eau de la Vallée de l'Armançon. » ;*

**Le Conseil Municipal à l'unanimité moins le vote contre de M. LECOMPTE,**

**●APPROUVE** la Charte Patrimoniale de l'eau potable dans le territoire de l'Armançon,



- **AUTORISE** le Maire à signer la Charte,
- **DIT** que la Commune ADHERERA à l'ASSOCIATION DE L'EAU DE LA VALLÉE DE L'ARMANÇON
- **APPROUVE** les statuts de l'association ci-annexés ;
- **DÉSIGNE** M. PARIGOT comme représentant de la commune au sein des instances de l'association.

## 6. PRÉCISIONS RELATIVES AU DPU ET PERMIS DE DÉMOLIR

**M. LE MAIRE :** Il s'agit de préciser que le Droit de Préemption Urbain et le Permis de démolir restent applicables dans les zones urbaines et à urbaniser du PLU (zones UA UB UC UE UX 1AU) approuvé le 7 septembre 2023.

2024/033 – PLU – PRÉCISIONS RELATIVES AU DPU ET PERMIS DE DÉMOLIR

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants et L451-1 et R.451-1 et suivants relatifs au Permis de démolir ;*

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants relatifs au Droit de Préemption Urbain,*

*Vu la délibération datée du 12 décembre 2008 et portant instauration du DPU et du Permis de démolir sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU ;*

*Vu la délibération n°2023\_072 du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2022 portant approbation du projet de révision du PLU de la commune ;*

*CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser que le Droit de Préemption Urbain et le Permis de démolir restent applicables dans les zones urbaines et à urbaniser du PLU approuvé le 7 septembre 2023 ;*

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

● **APPROUVE** le maintien des zones de DPU et d'application du Permis de démolir dans les zones urbaines et à urbaniser inscrites dans le PLU approuvé le 7 septembre 2023,

● **PRÉCISE** que les formalités de publicité seront remplies et que la présente délibération sera annexée au PLU.



## 7. ADHÉSION SDEY

**M. LE MAIRE** : Nous avons mis fin à notre désaccord avec le SDEY suite à un courrier échangé entre le président LOURY et le Maire qui stipule que, à la fin de notre contrat signé avec ENEDIS et EDF le 11 décembre 2024, nous allons rester destinataires des sommes annuelles versées par ceux-ci.

À l'issue de cette échéance du 11 décembre 2024, nous allons rejoindre le périmètre de concession du SDEY tout en précisant que l'accise électrique (environ 100.000 € /an) sera intégralement conservée par notre commune.

Nous pouvons donc accepter cette adhésion.

**M. Romain RAJAOFERA** : D'après l'arrêté du préfet, l'adhésion au SDEY est obligatoire. En revanche, les conditions et les modalités du fonctionnement entre le SDEY et la commune de Saint-Florentin sont adaptées et assouplies pour permettre à la Commune de Saint-Florentin de garder l'accise électrique. Le SDEY est toujours compétent et doit nous confier la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux qui doivent être réalisés.

*2024/034 – CONCESSION D'ELECTRICITE - INTEGRATION DE LA COMMUNE AU SDEY*

*VU le Code général des collectivités territoriales,*

*VU les statuts du SDEY tels que modifiés par l'Arrêté Préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2014/0405 du 21 octobre 2014,*

*VU la délibération n°2023\_045 du 22 juin 2023 portant reprise de la compétence électricité par la commune et retrait du SDEY*

*VU la délibération du SDEY N°87/2023 du 19 décembre 2023,*

*VU les échanges tenus entre la commune et le SDEY*

*Monsieur le Maire, rappelle à l'attention des membres du Conseil Municipal que le contrat de concession liant la commune aux concessionnaires Enedis et EDF a été signé le 12 décembre 1994 pour une durée de 30 ans. Ce dernier arrive donc à échéance le 11 décembre 2024.*

*À la suite des échanges avec les services du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne (SDEY), Monsieur le Maire précise que les statuts du SDEY prévoient qu'il dispose, en lieu et place de ses communes membres, de la compétence obligatoire au titre de l'électricité (articles 1 et 3).*

*De même, l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 stipule que les communes urbaines ont la possibilité de conserver leur propre contrat de concession jusqu'à échéance de ce dernier.*

*Ainsi, à l'issue de cette échéance, la commune rejoindra le périmètre de concession du SDEY et sera assujettie aux modalités du contrat de concession entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.*



*Monsieur le Maire propose d'acter cette intégration à l'échéance du contrat de concession de la commune de Saint-Florentin, soit au 11 décembre 2024.*

*Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que la part communale sur l'accise électrique (env. 100 000 € par an) soit intégralement conservée par la commune, mais que les travaux d'amélioration des réseaux électriques nécessaires feront l'objet d'une convention au terme de laquelle le SDEY déléguera la maîtrise d'ouvrage des travaux à la commune afin d'assurer à la commune une maîtrise des coûts.*

***Le Conseil Municipal à l'unanimité,***

- ***RETIRE*** la délibération n°2023\_045 en ce qu'elle portait retrait de la commune du SDEY,
- ***APPROUVE*** l'intégration de la commune au périmètre du SDEY et par voie de conséquence de transférer sa concession y afférent,
- ***RAPPELLE*** que la part communale de l'accise électricité serait conservée dans son intégralité par la commune,
- ***DEMANDE*** à ce que le préambule des futures conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée porte la mention : « La commune perçoit à ce titre l'intégralité de la part communale de l'accise électricité »,
- ***NOTIFIE*** la présente au SDEY, au concessionnaire du réseau électrique ainsi qu'à Monsieur le Préfet représentant de l'État dans le département de l'Yonne,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à cette intégration.

8. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PM AVEC LES AUTRES COMMUNES

**M. LE MAIRE :** Trois agents municipaux sont défrayés par toutes les communes associées. Il est nécessaire de renouveler la convention pour 3 ans.

**M. Christian BILLET :** Certes l'idée est bonne, mais les Florentinois souhaiteraient davantage de présence de la PM.

**M. LE MAIRE :** Deux agents municipaux sont présents dans la ville ainsi que les 3 autres pour une partie.

Lors du prochain conseil, Sylvain présentera le travail de la PM.

*2024/035 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE SAINT-FLORENTIN ET LEURS EQUIPEMENTS DANS LE CADRE D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de la sécurité intérieure,*

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu la loi n°99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales,*

*Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance,*

*Vu le décret n°2005-1148 en date du 6 septembre 2005 relatif à la mise en fourrière des véhicules et modifiant le Code de la route,*

*Vu le décret n°2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale,*

*Vu la convention de mutualisation des agents de police municipale de Saint-Florentin et leurs équipements dans le cadre d'une police pluri-communale en date du 4 juillet 2018 modifiée par avenants en date du 9 décembre 2019 et du 11 décembre 2020 ;*

*Vu la délibération n°2024\_014 en date du 8 mars 2024 ;*

*CONSIDERANT que la délibération n°2024\_014 présente une erreur de date d'effet et qu'il y a lieu de la reprendre sans qu'elle n'ait pu produire d'effet,*

*CONSIDERANT l'expiration de la convention de mutualisation des agents de police municipale de Saint-Florentin et de leurs équipements dans le cadre d'une police pluri-communale signée pour une période de 3 ans et devant être renouvelée avant le 4 septembre 2024 ;*

*Les communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant, peuvent effectivement avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles.*

*L'objectif est alors de permettre une continuité des missions de sécurité et de prévention sur un territoire élargi et ainsi améliorer la qualité du service public rendu à la population.*

*Il est nécessaire de renouveler la convention qui porte sur la mise à disposition des agents de Police Municipale de Saint-Florentin et des 2 agents qui ont déjà été recrutés ainsi que l'achat du véhicule sérigraphié. Cette convention prévoit également le recrutement d'un agent supplémentaire.*

*Ce recrutement permettra d'assurer une grande partie du suivi administratif de la Police Mutualisée, de renforcer la sécurité des agents déjà en place et de maintenir le planning établi en accord avec les communes membres de la convention de mutualisation.*

*La convention décrit par ailleurs, l'organisation envisagée, les missions devant être assurées et rappelle la subordination des agents à l'autorité du maire de la commune sur le territoire de laquelle ils interviennent.*

*Elle est conclue pour une durée de 3 ans. Elle peut être modifiée à tout moment, par avenant afin de prendre en compte les évolutions nécessaires au service.*

*Elle sera revue par délibération par toutes les communes 6 mois avant l'expiration du terme des 3 ans.*

*La convention définit les modalités de participation financière des communes et prévoit la fixation d'un forfait horaire spécifique à chaque commune pour les 2 agents déjà en place, mais aussi une tarification par habitant pour le recrutement du 3<sup>ème</sup> agent.*

*Le tarif annuel pour 1 heure de service Police Municipale par semaine passe de 2 650€uros à 2 714.34 € en 2024/2025 puis 2810.29 €uros en 2025/2026 et 2911.10 € en 2027. À ces sommes vient s'ajouter un forfait annuel par habitant de 3,60 €uros pour les coûts supplémentaires induits par un agent supplémentaire.*

*Un bilan annuel sera réalisé par le chef de Service de Police Municipale. Les coûts annuels pour les communes sont précisés dans le tableau de synthèse annexé à la présente.*

*Une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale doit être mise à jour et signée par l'ensemble des maires des communes composant la police pluri-communale.*

#### **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

● **RETIRE** la délibération n°2024\_014 en ce qu'elle présente une erreur de date de prise d'effet.

● **AUTORISE** le maire ou son remplaçant à signer la convention de mutualisation des agents de police municipale de Saint-Florentin et de leurs équipements dans le cadre d'une police pluri-communale ;

● **AUTORISE** le maire ou son remplaçant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 9. AMÉNAGEMENT ESPACE SPORTIF DE LA TRECEY – PROGRAMME DE TRAVAUX

**M. LE MAIRE :** Dans le cadre de poursuite des aménagements du quartier de la Trécey et de l'embellissement de notre entrée de ville, je vous propose un programme de travaux et la construction d'un Skate-park.

Le budget est de 441.100 € HT ingénierie compris pour le Skate-park et 195.905 € HT pour les autres aménagements.

Le financement serait le suivant :



Financeurs	Montant	%
ANS .....	132 330 €	20,80 %
DSIL .....	124 400 €	20,00 %
Région .....	127 400 €	20,00 %
Commune .....	<u>249 875 €</u>	41,08 %
	<b>637 005 €</b>	

**M. Daniel MAILLARD** : Ce skate-park est-il destiné aux habitants de Saint-Florentin parce que sur le dossier il est indiqué qu'il sera proposé aux habitants du quartier de la Trécey ?

**M. LE MAIRE** : Certes, le skate-park est implanté dans le quartier de la Trécey, mais il est à la disposition de tous les Florentinois. C'est un beau projet. C'est une activité qui occupe bien les jeunes. De plus, il nous permet d'embellir l'entrée de ville en occupant l'espace de droite en arrivant de Briennon.

*2024/036 – AMENAGEMENT ESPACE SPORTIF DE LA TRECEY – PROGRAMME DE TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Règlement d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,  
Vu le projet d'aménagement proposé pour le skate-park,*

*Notre commune mène depuis de nombreuses années un programme ambitieux de requalification du quartier de la Trécey qui s'est traduit par l'ouverture du quartier sur la ville et la requalification progressive de l'entrée ouest de notre cité. Cette dernière va en outre bénéficier de la reconstruction de l'ancien centre commercial ATAC et WELDOM.*

*À ce titre, les événements qui ont eu lieu fin juin 2023 dans notre commune et dans le quartier, ont renforcé la nécessité de proposer notamment des activités pour les jeunes et adolescents de la ville.*

*C'est pourquoi, il vous est proposé de réaliser un équipement sportif structurant de proximité répondant aux attentes des jeunes au travers du renforcement du plateau sportif déjà équipé d'un city stade par la mise en place d'un skate-park et d'un espace public associant stationnement et sanitaires.*

*Les travaux consisteraient en :*

Skate-park	
Postes	Montant HT
Travaux préparatoires	10 000 €
Démolitions/dépose	12 000 €
Terrassements	30 000 €
Réseaux secs et humides	20 000 €
Structures	40 000 €

Revêtement cheminement piétons	5 000 €
Piste et module béton coulé	239 000 €
Signalétique	1 000 €
Aménagement paysager	25 000 €
Imprévus (5%)	19 100 €
<b>Total Travaux Skate-park</b>	<b>401 100 €</b>
Ingénierie	40 000 €
<b>Coût Total Skate-park</b>	<b>441 100 €</b>
<b>Abords des équipements sportifs</b>	
<b>Postes</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux préparatoires	4 700 €
Démolition et libération des emprises	3 090 €
Rabotage couche de roulement	1 560 €
Terrassements généraux	400 €
Réseaux d'assainissement eaux usées	4 260 €
Réseaux d'assainissement eaux pluviales	7 769 €
Sanitaires	60 000 €
Réseaux divers (eau potable, électricité, télécom)	15 084 €
Voirie Cheminement	48 250 €
Mobilier - Clôture	27 805 €
Signalisation	180 €
Espaces verts	11 307 €
<b>Total travaux abords</b>	<b>184 405 €</b>
Ingénierie	11 500 €
<b>Coût total Skate-Park</b>	<b>195 905 €</b>
<b>COÛT TOTAL OPÉRATON</b>	<b>637 005 €</b>

À ce titre, il nous appartient de mobiliser tous les appuis financiers mobilisables.

**Plan de financement**

Financiers	Montants	%
ANS (skate-park) – 30 %	132 330 €	20,80%
État - DSIL - 20 %	127 400 €	20,00 %
Région – Centralité	127 400 €	20,00 %
Commune	249 875 €	41,08 %
<b>TOTAL</b>	<b>637 005 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **APPROUVE** le programme d'investissement associé à l'aménagement de l'espace sportif de la Trécey



- **RAPPELLE** que l'équipement est à destination de l'ensemble des habitants de SAINT-FLORENTIN et du FLORENTINOIS,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures à l'exécution de cette délibération dans la sollicitation des subventions.

#### 10. CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS MÉDICAUX PAR LE CDG 89

**M. LE MAIRE** : Dans le cadre de ses obligations de prise en charge des frais médicaux définis dans le décret 87-602, le CDG nous propose d'en assurer le paiement et de nous les refacturer ensuite.

*2024/037 – CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX PAR LE CDG 89*

*Vu le Code général de la fonction publique notamment l'article L452-38 ;*

*Vu l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux ;*

*Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.*

*VU le Projet de convention annexé à la présente délibération,*

*Le Maire rappelle :*

- *en application du Code général de la fonction publique, notamment l'article L452-38 et ;*
- *en application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987*
- *en application du décret n° 86-552 du 14 mars 1986*

*Le Maire expose :*

- *Les honoraires et autres frais résultant des examens prévus au décret 87-602 et à la charge du budget de la collectivité*
- *Toutefois le paiement peut être assuré par le CDG, les modalités de remboursement devront être définies par convention*
- *Par délibération en date du 27/01/2016, le Conseil d'Administration du CDG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens*

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**



- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus présentée,
- **CHARGE M.** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la signature de la convention,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions

#### 11. PRIME IFCE

**M. LE MAIRE :** Pour les élections, il convient de fixer un budget pour la rémunération des agents cadre A.

Nous avons deux cadres A qui peuvent officier.

Il faut donc fixer une enveloppe pour leurs rémunérations que je vous propose ci-dessous :

- 880 € bruts par jour de scrutin.

*2024/038 – DELIBERATION INSTITUANT UNE INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (IFCE) – AGENTS DE CATEGORIE HIERARCHIQUE A*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;*

*Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;*

*Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;*

*Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IFTS ;*

*Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection ;*

*Vu les crédits inscrits au budget ;*



*Le Conseil municipal peut décider de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 précité et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).*

*Il doit exceptionnellement être fait appel, à l'occasion d'une consultation électorale et en dehors des heures normales de service, à des agents de la collectivité.*

*L'IFCE fait partie des éléments de rémunération liés à une sujétion particulière et que seuls les agents employés par une commune sont susceptibles de percevoir.*

*Ainsi, pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, et les consultations par voie de référendum, le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est calculé dans la double limite :*

- *D'un crédit global obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuelle du grade d'attaché territorial (IFTS de deuxième catégorie) par le nombre de bénéficiaires ;*
- *D'une somme individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (IFTS de deuxième catégorie).*

*L'attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), en faveur des personnels de catégorie A ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale.*

*Le bénéfice de cette indemnité est étendu dans les mêmes conditions aux agents contractuels de droit public de catégorie A accomplissant ces mêmes travaux.*

- *Crédit global :*

*Le crédit global pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, référendum, est fixé à **880 € bruts par jour de scrutin** (1).*

*L'enveloppe budgétaire est déterminée comme suit :*

*Montant de référence des IFTS des attachés territoriaux (soit 1091.70 €)*

$$\begin{array}{c} \times \\ \text{Coefficient } 3.23 \\ / \\ 12 \text{ mois} \\ \times \end{array}$$

*Nombre de bénéficiaires (3)*

---

*Crédit global**- Attribution Individuelle :*

*Le Maire déterminera, dans la limite du crédit global et en tenant compte des maximums prévus par les textes, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire au regard des missions et des responsabilités confiées lors du scrutin.*

*La présente délibération prend effet à compter de ce jour.*

***Le Conseil municipal à l'unanimité,***

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

**12. APPROBATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

**M. LE MAIRE :** Pour la bonne forme et afin de pouvoir se référer à un règlement pour le bon accomplissement des missions, je vous propose de voter ce règlement des transports scolaires qui tient compte du vécu à ce jour par nos agents chargés de faire respecter ce service public.

**M. Daniel MAILLARD :** À la page 4, il est indiqué qu'un téléphone portable doit être présent dans le car. Est-ce le téléphone du chauffeur ou celui attribué au car ? Il aurait été judicieux que ce téléphone soit attribué au car pour qu'on puisse appeler le directeur d'école en cas de retard.

**M. Romain RAJAOFERA :** L'entreprise de transport est tenue de disposer d'un téléphone.

**M. Daniel MAILLARD :** En cas de retard, le chauffeur doit informer le directeur d'école.

**M. Romain RAJAOFERA :** Pour éviter les dysfonctionnements constatés l'année passée, nous avons précisé à nouveau que les enfants de moins de 6 ans sont remis à leurs parents ou à une personne désignée par les parents. Si personne ne vient récupérer l'enfant, il est ramené à la garderie de l'école dans les horaires prévus par la garderie. Au-delà, les enfants sont déposés à la gendarmerie. Les enfants du primaire peuvent être laissés à l'arrêt de car.



**M. Daniel MAILLARD** : Il convient de rajouter une précision (article 5). « *Les enfants doivent s'engager sur la chaussée, par l'arrière du car, qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire* ».

**M. Romain RAJAOFERA** : Les utilisateurs, les parents sont tenus de prendre en compte le règlement. Ceux-ci le signent lors de l'inscription au transport scolaire de l'enfant.

*2024/039 – APPROBATION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 213-11 et suivants ;*

*Vu le Code des transports et notamment ses articles L. 3111-5 et L. 3111-8 ;*

*CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement des transports scolaires ;*

*CONSIDERANT que ce règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;*

***Le Conseil Municipal à l'unanimité,***

● ***APPROUVE*** le règlement intérieur des transports scolaires ;

● ***CHARGE*** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la signature du règlement par les utilisateurs et leurs représentants légaux.

### 13. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

**M. LE MAIRE** : Il est intéressant de noter le montant de l'actif immobilisé. Il s'élève à 63 294 474 €, 4 261 252 € d'amortissement, soit 59 033 221 € d'actifs nets.

BILAN ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortis.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Subventions d'investissements versées	360 062,72 €	190 186,98 €	169 875,74 €	160 842,72 €
Autres immos incorporelles	631 894,83 €	383 282,79 €	248 612,04 €	328 091,48 €
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	6 522 620,49 €	18 687,76 €	6 503 932,73 €	6 476 016,53 €
Constructions	18 167 293,11 €	114 599,06 €	18 052 694,05 €	17 925 923,97 €
Réseaux et instal. Voiries	17 407 427,38 €	588 016,79 €	16 819 410,59 €	16 735 485,62 €
Collections et œuvres d'art	34 800,60 €		34 800,60 €	34 800,60 €
Autres immos corporelles	3 669 633,00 €	2 966 479,46 €	703 153,54 €	731 301,94 €
Immobilisations corpo. En cours	14 817 401,78 €		14 817 401,78 €	12 540 844,96 €
Immos affect à service non personnalisé	197 135,69 €		197 135,69 €	197 135,69 €
Immos en concess d'afferm.	1 376 335,13 €		1 376 335,13 €	1 376 335,13 €
Participations et créances rattachées	7 644,97 €		7 644,97 €	7 644,97 €
Autres titres immobilisés	1 526,01 €		1 526,01 €	1 526,01 €
Autres créances	100 699,10 €		100 699,10 €	113 167,11 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>63 294 474,81 €</b>	<b>4 261 252,84 €</b>	<b>59 033 221,97 €</b>	<b>56 629 116,73 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Redevables et comptes rattachés	197 199,45 €	4 096,76 €	193 102,69 €	243 572,09 €
Créances sur l'Etat et coll publiques	97 110,83 €		97 110,83 €	177 438,48 €
Créances sur BA, CCAS et cde rattachés	1 015 700,63 €		1 015 700,63 €	386 815,75 €
Opérations pour cpt de tiers	112 453,26 €		112 453,26 €	29 173,26 €
Autres créances	173 598,96 €	16 454,16 €	157 144,80 €	145 348,94 €
Disponibilités	1 402 557,23 €		1 402 557,23 €	3 032 724,24 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>2 998 620,36 €</b>	<b>20 550,92 €</b>	<b>2 978 069,44 €</b>	<b>4 015 072,76 €</b>
Dépenses à régulariser	2 903,22 €		2 903,22 €	364,27 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF</b>	<b>66 295 998,39 €</b>	<b>4 281 803,76 €</b>	<b>62 014 194,63 €</b>	<b>60 644 553,76 €</b>

Détail de l'Actif net		Débit	Crédit
<b>Subventions d'équipement versées</b>			
2041512	Subv. Versées Bâtiments	81 263,00 €	
2804151	Amortis. Subv. Versées Bâtiments		29 967,00 €
20151581	Subv. Versées Biens mobiliers et maté	7 955,14 €	
2041582	Subv. Versées Bâtiments	29 800,00 €	
204164	Subv. Versées Bâtiments	64 997,60 €	
2804164	Amortis. Subv. Versées Bâtiments		25 772,00 €
20417	Subv. Versées Bâtiments	137 960,00 €	
280417	Amortis. Subv. Versées Bâtiments		121 388,00 €
2042	Subv. Versées Bâtiments	33 327,00 €	
28042	Amortis. Subv. Versées Bâtiments		8 300,00 €
2044	Subv. Versées Bâtiments	4 759,98 €	
28044	Amortis. Subv. Versées Bâtiments		4 759,98 €
	<b>S/Total cpt 2041</b>	<b>360 062,72 €</b>	<b>190 186,98 €</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
202	Frais documents d'urbanisme	87 970,53 €	
2802	Amortis. Frais documents d'urbanisme		33 440,19 €
203	Frais d'études bâtiments	166 884,09 €	
205	Concessions et droit similaires, licence	323 297,24 €	
2805	Amortis. Concessions et droit similaires		296 099,63 €
208	Autres immos incorporelles	53 742,97 €	
2808	Amortis. Autres immos incorporelles		53 742,97 €
	<b>S/Total immos incorpo.</b>	<b>631 894,83 €</b>	<b>383 282,79 €</b>
<b>Immobilisations corporelles terrains</b>			
2111	Terrains nus	677 039,42 €	
2112	Terrains de voiries	11 838,81 €	
2113	Terrains aménagés autres que voiries	422 051,52 €	
2115	Terrains bâtis	659 585,31 €	
2116	Cimetière	8 724,13 €	
2117	Bois et forêts	129 647,62 €	
2118	Autres terrains	270 127,06 €	
2121	Plantations d'arbres	25 437,60 €	
28121	Amortis. Plantations d'arbres		18 687,76 €
2128	Autres agencements terrains	4 318 169,02 €	
	<b>S/Total terrains nus et agencements</b>	<b>6 522 620,49 €</b>	<b>18 687,76 €</b>
21311	Construction Hôtel de Ville	596 299,38 €	
21312	Constructions bâtiments scolaires	2 428 223,85 €	
21316	Aménagement cimetières	50 828,80 €	
21318	Constructions autres bâtiments public	10 814 096,12 €	
2132	Immeubles de rapport	232 321,72 €	
28132	Amortis. Immeubles de rapport		114 599,06 €
2135	Instal. Et Aménagement constructions	3 048 157,34 €	
2138	Autres constructions	997 365,90 €	
	<b>S/Total des constructions</b>	<b>18 167 293,11 €</b>	<b>114 599,06 €</b>
2151	Réseaux de voiries	12 759 024,36 €	
2152	Installations de voiries	1 222 594,55 €	

Détail de l'Actif net		Débit	Crédit
28152	Amortis. Installations de voiries		364 681,81 €
21534	Réseaux électriques	1 013 776,52 €	
21538	Autres réseaux	2 412 031,95 €	
281538	Amortis. Autres réseaux		223 334,98 €
	<b>S/Total réseaux et instal voiries</b>	<b>17 407 427,38 €</b>	<b>588 016,79 €</b>
2161	Œuvres et objets d'Art	34 800,00 €	
	<b>S/Total collections œuvres d'Art</b>	<b>34 800,00 €</b>	
21568	Matériels incendie	76 953,05 €	
281568	Amortis. Matériels incendie		61 646,18 €
21571	Mat. Et Outillages voiries	388 543,68 €	
281571	Amortis. Mat. Et Outillages voiries		342 328,55 €
21578	Autres mat et outill. De voirie	260 963,31 €	
281578	Amortis. Autres mat et outill. De voirie		257 899,75 €
2158	Autres mat et outill. De voirie	300 553,34 €	
28158	Amortis. Autres mat et outill. De voirie		282 525,34 €
2181	Installations générales	19 829,74 €	
28181	Amortis. Installations générales		19 829,74 €
2182	Matériels de transport	897 986,34 €	
28182	Amortis. Matériels de transport		578 959,15 €
2183	Mat. De bureau et informatique	598 513,92 €	
28183	Amortis. Mat. De bureau et informatique		488 873,43 €
2184	Mobilier	425 909,14 €	
28184	Amortis. Mobilier		340 885,07 €
2188	Autres immos	700 380,48 €	
28188	Amortis. Autres immos		593 532,25 €
	<b>S/Total autres immos corporelles</b>	<b>3 669 633,00 €</b>	<b>2 966 479,46 €</b>
2312	Agencements et aménagt terrains	1 871 087,48 €	
2313	Constructions	6 511 780,32 €	
2315	Instal mat et outillages	6 390 892,86 €	
238	Avances sur immos	43 641,12 €	
	<b>S/Total immos en cours</b>	<b>14 817 401,78 €</b>	
241	Immos mises en concession et afferme	735 446,72 €	
248	Autres immos en affectation	647 101,82 €	
2491	Autres immos en affectation	-6 213,41 €	
	<b>S/Total immos en concession</b>	<b>1 376 335,13 €</b>	
266	Autres forme de participation	7 644,97 €	
	<b>S/Total participations</b>	<b>7 644,97 €</b>	
272	Titres	1 526,01 €	
	<b>S/Total autres titres</b>	<b>1 526,01 €</b>	
27638	Créances sur autres Ets publics	100 699,10 €	
	<b>S/Total autres créances</b>	<b>100 699,10 €</b>	
4111	Redevables amiables	87 002,93 €	
4116	Redevables contentieux	87 079,49 €	
4141	Dettes Locataires	13 457,61 €	
4146	Dettes Locataires	9 595,66 €	
	<b>S/Total immos affect service non pers</b>	<b>197 135,69 €</b>	
	<b>TOTAUX</b>	<b>63 294 474,21 €</b>	<b>4 261 252,84 €</b>
	<b>TOTAL NET</b>		<b>59 033 221,37 €</b>

BILAN PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Net	Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
Dotations	6 556 633,42 €	6 556 633,42 €
Fonds globalisés	8 732 423,57 €	8 474 516,77 €
Réserves	24 745 045,58 €	24 240 607,11 €
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Subv. Rattachées à un actif amortissable	113 623,75 €	100 401,50 €
Subv. Rattachées à un actif non amortissable	11 676 528,79 €	11 218 175,44 €
Régularisation d'Opérations	73 231,22 €	65 587,22 €
Report à nouveau	2 190 327,38 €	1 843 566,50 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 527 603,89 €</b>	<b>851 199,35 €</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>55 615 417,60 €</b>	<b>53 350 687,31 €</b>
<b>DETTES</b>		
Provisions pour risques et charges	40 999,00 €	40 999,00 €
Emprunts auprès établissements de crédits	5 166 474,70 €	5 723 886,48 €
Dettes financières et autres emprunts	203 814,72 €	206 238,96 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	275 210,71 €	856 606,43 €
Dettes fiscales et sociales	15,56 €	2 961,56 €
Dettes envers l'Etat et coll. Publiques	97 072,19 €	43 224,12 €
Dettes envers BA, CCAs et CDE rattachées	34 810,78 €	311 754,89 €
Op pour cte de tiers	83 803,16 €	
Autres dettes	152,85 €	73,70 €
Fournisseurs d'immos	286 296,53 €	86 272,87 €
Comptes de régularisation	210 126,83 €	21 848,44 €
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>6 398 777,03 €</b>	<b>7 293 866,45 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF</b>	<b>62 014 194,63 €</b>	<b>60 644 553,76 €</b>

Fonds Propres		Crédit
1021	Dotation	5 416 116,01 €
10251	Dons et legs	1 140 517,41 €
	<b>S/Total Dotations</b>	<b>6 556 633,42 €</b>
10222	FCTVA	7 767 679,31 €
10223	TLE	694 696,41 €
10226	Taxe d'Aménagement	258 168,56 €
10228	Autres fonds	11 879,29 €
	<b>S/Total Fonds globalisés</b>	<b>8 732 423,57 €</b>
1068	Excédants de fonctionnement capitalisés	24 745 045,58 €
	<b>S/Total réserves</b>	<b>24 745 045,58 €</b>
<b>Subventions d'Investissement</b>		
1311	Subv. Amortis. Etat	110 399,50 €
13911	Subv. Amortis. Etat transférées aux résultats	-23 782,00 €
1313	Subv. Amortis. Département	4 500,00 €
13913	Subv. Amortis. Département transférées aux rés	-600,00 €
1318	Subv. Amortis. Autres	1 809,25 €
1331	Dot. Equipt Territoires Ruraux	7 052,00 €
1332	Dot. Amendes de Police	17 591,00 €
13932	Dot. Amendes de Police transférées aux résulta	-3 346,00 €
	<b>S/Total subv. Amortissables</b>	<b>113 623,75 €</b>
1321	Subv. Non Amortis. Etat	2 702 192,14 €
1322	Subv. Non Amortis. Région	2 115 721,84 €
1323	Subv. Non Amortis. Département	2 956 521,18 €
1324	Subv. Non Amortis. Communes	10 390,84 €
13258	Subv. Non Amortis. Autres Groupement	34 971,22 €
1326	Subv. Non Amortis. Autres Etablis. Locaux	7 332,00 €
1327	Subv. Non Amortis. Fonds communautaires	447 546,55 €
1328	Subv. Non Amortis. Autres	1 645 303,81 €
	<b>S/Total subv. Non Amortissables</b>	<b>9 919 979,58 €</b>
1341	Dot. Non amortis. Equipt territoires ruraux	1 511 809,84 €
1342	Dot. Non amortis. Amendes de Police	153 201,66 €
	<b>S/Total subv. Non Amortissables</b>	<b>1 665 011,50 €</b>
1388	Autres subv. Non amortissables	91 537,71 €
	<b>S/Total subv. Non Amortissables</b>	<b>91 537,71 €</b>
	<b>Total des subv. Non transférables</b>	<b>11 676 528,79 €</b>
<b>Régularisation d'Opérations</b>		
192	Plus ou moins values sur cession d'immos	201 532,47 €
193	Autres neutralisations	-128 301,25 €
	<b>S/Total Régularisations</b>	<b>73 231,22 €</b>
<b>Report à nouveau</b>		
110	Report à nouveau	2 190 327,38 €
	<b>S/Total Report à nouveau</b>	<b>2 190 327,38 €</b>
	<b>Résultat 2023</b>	<b>1 527 603,89 €</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>55 615 417,60 €</b>

N° Cpt	Libellé	0 - Services généraux
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>476 006,43 €</b>
605	Achat matériel, équipé et travaux	11 658,10 €
60611	Eau et assainissement	9 116,60 €
60612	Energie, Electricité	108 287,70 €
60622	Carburants	10 800,20 €
60623	Alimentation	1 168,05 €
60628	Autres fournitures non stockées	675,00 €
60631	Fournitures d'entretien	4 776,83 €
60632	Fournitures, petits équipements	13 791,34 €
60636	Vêtements de travail	4 900,16 €
6064	Fournitures administratives	9 604,47 €
6067	Fournitures scolaires	3 288,00 €
6135	Locations mobilières	16 022,55 €
61521	Entretien terrains	490,00 €
615221	Entretien bâtiments publics	12 003,00 €
61551	Entretien matériels roulants	8 375,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 633,00 €
6156	Maintenance	28 063,00 €
6161	Assurances multirisques	20 131,45 €
6168	Autres primes d'assurances	662,06 €
6182	Documentation générale et technique	12 682,30 €
6164	Versements à des organismes formation	6 738,00 €
6188	Autres frais divers	9 476,00 €
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	360,00 €
6226	Honoraires	29 022,00 €
6231	Annonces et insertions	2 952,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	39 541,26 €
6236	Catalogues et imprimés	3 452,69 €
6248	Divers	157,42 €
6251	Voyages et déplacements	1 061,00 €
6257	Réceptions	1 807,50 €
6261	Frais d'affranchissement	10 643,35 €
6262	Frais télécommunication	19 948,85 €
627	Service bancaire	163,69 €
6281	Concours divers (cotisations)	8 162,40 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 970,00 €

N° Cpt	Libellé	0 - Services généraux
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>476 006,43 €</b>
63512	Taxes foncières	39 780,46 €
63513	Autres impôts locaux	8 926,00 €
6354	Droits d'enregistrement et timbre	0,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €
6358	Autres droits	0,00 €
637	Autres impôts et taxes	715,00 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>743 362,31 €</b>
641..	Rémunérations	501 712,12 €
645..	Charges sociales	241 650,19 €
<b>014 - Atténuations de produits</b>		<b>10 685,38 €</b>
7391171	Dégrèvt. taxe FNB jeunes agriculteurs	189,00 €
7391172	Dégrèvt. taxe habitation sur logt vacants	455,00 €
7391178	Autres restitutions	779,13 €
7398	Revers restitutions	9 262,25 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>114 978,22 €</b>
6531	Indemnités des élus	100 390,83 €
6533	Cotisations retraites	3 907,98 €
6534	Cotisations sécu part patronale	5 391,12 €
65372	Cotis fonds financt. Fin mandat	186,29 €
6574	Subv. Fonct. Des Associations	4 300,00 €
6588	Autres	802,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>1 345 032,34 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>		<b>111 410,43 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	120 393,89 €
66112	Intérêts - Tattachements des ICNE	-8 983,46 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>6 911,53 €</b>
673	Titres annulés sur ex. ant.	6 911,53 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 463 354,30 €</b>
<b>042 - Op. d'ordre de transfert entre section</b>		<b>323 043,79 €</b>
675	Vale urs comptables immos cédées	8 356,00 €
6761	Différences sur réalisations	7 644,00 €
6811	Dot. Aux amortissements	307 043,79 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 786 398,09 €</b>

N° Cpt	Libellé	1 - Sécurité et salubrité
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>108 643,82 €</b>
605	Achat matériel, équipé et travaux	225,00 €
60611	Eau et assainissement	392,00 €
60612	Energie, Electricité	13 231,00 €
60622	Carburants	3 482,00 €
60623	Alimentation	99,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	48,00 €
60631	Fournitures d'entretien	1 638,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	2 300,00 €
60636	Vêtements de travail	8 225,00 €
6064	Fournitures administratives	284,00 €
6135	Locations mobilières	759,00 €
615221	Entretien bâtiments publics	557,00 €
616226	Entretien autres bâtiments	8 908,63 €
615232	Entretien des réseaux	336,00 €
61551	Entretien matériels roulants	3 753,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	479,00 €
6156	Maintenance	5 556,00 €
6161	Assurances multirisques	210,00 €
6182	Documentation générale et technique	469,00 €
6164	Versements à des organismes formation	3 580,00 €
6188	Autres frais divers	8 808,00 €
6226	Honoraires	37 398,45 €
6231	Annonces et insertions	3 617,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 392,74 €

N° Cpt	Libellé	1 - Sécurité et salubrité
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>108 643,82 €</b>
6262	Frais télécommunication	2 387,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	62,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	447,00 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>230 177,87 €</b>
641..	Rémunérations	167 997,87 €
645..	Charges sociales	62 180,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>284 876,77 €</b>
6553	Service d'incendie	283 876,77 €
6574	Subv. Fonct. Des Associations	1 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>623 698,46 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>623 698,46 €</b>
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>113 451,09 €</b>
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	112 487,09 €
70878	Rembt frais par autres redevables	964,00 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>509 434,42 €</b>
73111	Impôts directs locaux	509 434,42 €
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>812,95 €</b>
74718	Autres participation de l'Etat	812,95 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>623 698,46 €</b>

N° Cpt	Libellé	2 - Enseign. Formation
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>426 066,63 €</b>
605	Achat matériel, équipt et travaux	10 988,00 €
60611	Eau et assainissement	4 265,00 €
60612	Energie, Electricité	162 652,00 €
60623	Alimentation	1 201,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	377,00 €
60631	Fournitures d'entretien	9 419,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	668,00 €
60636	Vêtements de travail	333,00 €
6064	Fournitures administratives	4 460,00 €
6067	Fournitures scolaires	16 185,59 €
611	Contrats de prestations de services	33 645,23 €
6135	Locations mobilières	3 189,00 €
615221	Entretiens bâtiments publics	8 803,00 €
616226	Entretiens autres bâtiments	730,00 €
61558	Entretien autress biens mobiliers	2 327,24 €
6156	Maintenance	13 395,00 €
6161	Assurances multirisques	3 046,00 €
6164	Versements à des organismes formation	103,00 €
6188	Autres frais divers	114,00 €
6231	Annonces et insertions	108,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	410,00 €
6236	Catalogues et imprimés	145,00 €
6247	Transports collectifs	70 022,65 €

N° Cpt	Libellé	2 - Enseign. Formation
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>426 066,63 €</b>
6251	Voyages et déplacements	132,00 €
6262	Frais télécommunication	8 693,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 654,92 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>315 947,02 €</b>
641.	Rémunérations	193 505,07 €
645.	Charges sociales	122 441,95 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>20 096,66 €</b>
6558	Autres contributions obligatoires	2 646,48 €
6574	Subv. Fonct. Des Associations	16 600,00 €
6588	Autres	850,18 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>762 110,31 €</b>
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>51 290,10 €</b>
7067	Redevance serv. Péciscolaire et enseign.	51 290,10 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>706 270,21 €</b>
73111	Impôts directs locaux	706 270,21 €
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>4 550,00 €</b>
74718	Autres participation de l'Etat	4 550,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>762 110,31 €</b>

N° Cpt	Libellé	3 - Culture
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>184 968,26 €</b>
605	Achat matériel, équipt et travaux	1 449,00 €
60611	Eau et assainissement	2 009,00 €
60612	Energie, Electricité	102 410,00 €
60631	Fournitures d'entretien	1 548,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	90,00 €
6064	Fournitures administratives	778,00 €
6065	Livres, disques ... (médiathèque)	4 748,10 €
6068	Autres matières et fournitures	154,16 €
6135	Locations mobilières	814,00 €
615221	Entretiens bâtiments publics	10 757,00 €
616226	Entretiens autres bâtiments	187,00 €
61558	Entretien autress biens mobiliers	1 559,00 €
6156	Maintenance	6 985,00 €
6161	Assurances multirisques	2 506,00 €
6182	Documentation générale et technique	63,00 €
6188	Autres frais divers	162,00 €
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	121,00 €
6251	Voyages et déplacements	352,00 €
6262	Frais télécommunication	3 853,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	44 423,00 €

N° Cpt	Libellé	3 - Culture
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>52 252,00 €</b>
641.	Rémunérations	35 267,00 €
645.	Charges sociales	16 985,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>18 930,00 €</b>
6574	Subv. Fonct. Des Associations	18 930,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>256 150,26 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>8 500,00 €</b>
6745	Subv. Aux personnes de droit privé	8 500,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>264 650,26 €</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>254 865,83 €</b>
73111	Impôts directs locaux	254 865,83 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>9 784,43 €</b>
752	Revenus des immeubles	9 784,43 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>264 650,26 €</b>

N° Cpt	Libellé	4 - Sport et jeunesse
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>367 658,82 €</b>
605	Achat matériel, équi et travaux	28 582,00 €
60611	Eau et assainissement	11 533,00 €
60612	Energie, Electricité	216 189,00 €
60622	Carburants	4 475,00 €
60623	Alimentation	764,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	10 163,82 €
60631	Fournitures d'entretien	1 582,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	5 169,00 €
6064	Fournitures administratives	859,00 €
6068	Autres matières et fournitures	128,00 €
611	Contrats de prestations de services	2 240,00 €
6135	Locations mobilières	2 555,00 €
615221	Entretiens bâtiments publics	7 841,00 €
61551	Entretien matériels roulants	5 817,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 175,00 €
6156	Maintenance	12 316,00 €
6161	Assurances multirisques	2 641,00 €
6188	Autres frais divers	2 927,00 €
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	94,00 €
6236	Catalogues et imprimés	30,00 €
6247	Transports collectifs	1 204,00 €
6251	Voyages et déplacements	752,00 €
6262	Frais télécommunication	5 281,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	42 311,00 €
62878	Remboursements frais organismes	30,00 €

N° Cpt	Libellé	4 - Sport et jeunesse
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>232 689,00 €</b>
641..	Rémunérations	143 230,00 €
645..	Charges sociales	89 459,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>199 000,00 €</b>
6574	Subv. Fonct. Des Associations	199 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>799 347,82 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>2 000,00 €</b>
6745	Subv. Aux personnes de droit privé	2 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>801 347,82 €</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>		<b>251,00 €</b>
6419	Remborst. Rémunération personnel	251,00 €
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>5 197,00 €</b>
70631	Redevance à caractère sportif	4 570,00 €
70878	Rembt frais par autres redevables	627,00 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>759 783,82 €</b>
73111	Impôts directs locaux	450 518,82 €
7388	Autres taxes diverses	309 265,00 €
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>26 824,00 €</b>
7478	Participation autres organismes	26 824,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>9 292,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	9 292,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>801 347,82 €</b>

N° Cpt	Libellé	5 - Intervent. Sociales
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>5 916,00 €</b>
605	Achat matériel, équi et travaux	3 881,00 €
60612	Energie, Electricité	18,00 €
60622	Carburants	570,00 €
60623	Alimentation	29,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	274,00 €
615221	Entretiens bâtiments publics	702,00 €
6156	Maintenance	149,00 €
6161	Assurances multirisques	79,00 €
6188	Autres frais divers	54,00 €
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	50,00 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>58 739,00 €</b>
641..	Rémunérations	40 279,00 €
645..	Charges sociales	18 460,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>78 175,00 €</b>
657362	Subv. Fonct. CCAS	78 175,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>142 830,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>142 830,00 €</b>
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>57 431,00 €</b>
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	57 431,00 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>50 399,00 €</b>
73111	Impôts directs locaux	50 399,00 €
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>35 000,00 €</b>
74718	Autres participation de l'Etat	35 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>142 830,00 €</b>

N° Cpt	Libellé	6 - Famille
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>7 866,00 €</b>
60612	Energie, Electricité	2 868,00 €
60623	Alimentation	1 274,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	182,00 €
6067	Fournitures scolaires	80,00 €
6156	Maintenance	2 761,00 €
6161	Assurances multirisques	434,00 €
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	17,00 €
6231	Annonces et insertions	180,00 €
6251	Voyages et déplacements	70,00 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>36 542,00 €</b>
641..	Rémunérations	25 441,00 €
645..	Charges sociales	11 101,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>44 408,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>63 500,00 €</b>
67443	Subv. Aux fermiers et concessionnaires	63 500,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>107 908,00 €</b>
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>3 205,00 €</b>
7067	Redevance serv. Périscolaire et enseign.	3 205,00 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>102 546,00 €</b>
73111	Impôts directs locaux	102 546,00 €
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>2 157,00 €</b>
7478	Participation autres organismes	2 157,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>107 908,00 €</b>

N° Cpt	Libellé	7 - Logement
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>31 006,19 €</b>
605	Achat matériel, équipé et travaux	209,00 €
60611	Eau et assainissement	838,00 €
60612	Energie, Electricité	19 547,00 €
60621	Combustibles	1 593,19 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 303,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	3,00 €
616226	Entretiens autres bâtiments	641,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	306,00 €
6156	Maintenance	453,00 €
6161	Assurances multirisques	3 274,00 €
6188	Autres frais divers	2 839,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 006,19 €</b>
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>3 622,00 €</b>
70878	Rembt frais par autres redevables	3 622,00 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>4 013,19 €</b>
73111	Impôts directs locaux	4 013,19 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>23 371,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	23 371,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 006,19 €</b>

N° Cpt	Libellé	9 - Action éco
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>29 914,60 €</b>
605	Achat matériel, équipé et travaux	394,00 €
60611	Eau et assainissement	504,00 €
60612	Energie, Electricité	19 626,00 €
6064	Fournitures administratives	42,00 €
615221	Entretiens bâtiments publics	1 273,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	196,00 €
6156	Maintenance	4 492,00 €
6161	Assurances multirisques	1 313,00 €
6164	Versements à des organismes formation	103,00 €
6188	Autres frais divers	175,00 €
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	98,00 €
6241	Transport de biens	861,60 €
6262	Frais télécommunication	837,00 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>50 141,00 €</b>
641..	Rémunérations	34 239,00 €
645..	Charges sociales	15 902,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>14 000,00 €</b>
6574	Subv. Fonct. Des Associations	14 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>94 055,60 €</b>
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>71 368,99 €</b>
70321	Stationnement et location voie publique	14 937,78 €
70841	Mise à dispo personnel B A régies	44 590,21 €
70878	Rembt frais par autres redevables	11 841,00 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>3 928,61 €</b>
73111	Impôts directs locaux	3 928,61 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>18 758,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	18 758,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>94 055,60 €</b>

N° Cpt	Libellé	8 - Améngt service urbain
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>537 707,16 €</b>
605	Achat matériel, équipé et travaux	18 603,00 €
60611	Eau et assainissement	1 471,00 €
60612	Energie, Electricité	80 433,00 €
60622	Carburants	35 244,00 €
60623	Alimentation	18,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	16 016,00 €
60631	Fournitures d'entretien	111,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	9 534,00 €
60633	Fournitures de voirie	3 861,85 €
60636	Vêtements de travail	2 575,00 €
6064	Fournitures administratives	117,00 €
6068	Autres matières et fournitures	437,00 €
6135	Locations mobilières	3 204,00 €
61521	Entretiens terrains	4 777,08 €
615221	Entretiens bâtiments publics	10 874,47 €
615231	Entretiens des voiries	848,82 €
615232	Entretiens des réseaux	23 941,63 €
61524	Entretiens bois et forêts	-45,90 €
61551	Entretien matériels roulants	68 804,54 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	777,00 €
6156	Maintenance	9 439,00 €
6161	Assurances multirisques	820,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 060,00 €
6164	Versements à des organismes formation	3 015,00 €
6188	Autres frais divers	162 943,05 €
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00 €
6226	Honoraires	11 852,00 €
6231	Annonces et insertions	4 352,42 €
6236	Catalogues et imprimés	972,00 €
6251	Voyages et déplacements	308,00 €
6261	Frais d'affranchissement	996,00 €

N° Cpt	Libellé	8 - Améngt service urbain
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>537 707,16 €</b>
6262	Frais télécommunication	576,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	63,00 €
62878	Remboursements frais organismes	55,52 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	698,35 €
637	Autres impôts et taxes	58 844,33 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>540 464,27 €</b>
641..	Rémunérations	366 661,00 €
645..	Charges sociales	173 803,27 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>15 051,80 €</b>
657351	Subv. Fonct. GFP de rattachement	14 727,80 €
6588	Autres	324,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 093 223,23 €</b>
<b>013 - Atténuations de chargers</b>		<b>3 195,00 €</b>
6419	Remborst. Rémunération personnel	3 195,00 €
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>35 698,50 €</b>
70321	Stationnement et location voie publique	3 664,00 €
7085	Locations de droits de chasse	1 035,50 €
70841	Mise à dispo personnel B A régies	11 333,00 €
70846	Mise à dispo personnel GFP rattach	19 666,00 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>966 930,80 €</b>
73111	Impôts directs locaux	911 853,92 €
7351	Taxe sur conso électricité	55 076,88 €
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>78 507,93 €</b>
7478	Participation autres organismes	78 507,93 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>8 891,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	8 891,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 093 223,23 €</b>

<b>013 - Atténuations de chargers</b>		<b>19 783,50 €</b>
6419	Remborst. Rémunération personnel	19 783,50 €
<b>70 - Produits services, domaine et ventes</b>		<b>31 657,16 €</b>
70311	Concessions d'activités	13 200,30 €
70223	Redev. occupation domaine public	6 923,00 €
70388	Autres redevances et recettes diverse	1 298,90 €
7083	Locations diverses	145,20 €
70878	Rembt frais par autres redevables	10 089,76 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>943 709,14 €</b>
73112	Cotisation CVAE	91 335,00 €
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	103 924,00 €
73114	Imposition forfaitaire sur entr. Réseau	25 543,00 €
7318	Autres impôts locaux	43 295,00 €
73221	FNGIR	372 099,00 €
73223	Fonds de péréqu. ress com. et intercom	40 221,00 €
73224	Fonds départ. DMTO com. - de 5000 hab.	125 985,68 €
7344	Taxes sur les déchets stockés	61 748,31 €
7351	Taxe sur conso électricité	79 558,15 €
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>2 142 426,35 €</b>
7411	Dotations forfaitaire	845 677,00 €
74121	Dotations solidarité rurale	217 053,00 €
744	FC TVA	4 445,35 €
748313	Dot. Compensation de la TP	189 750,00 €
74833	Compensation CET (CVAE et CFE)	364 440,00 €
74834	Compensation exo TF	503 561,00 €
7485	Dotations pour les titres sécurisés	17 500,00 €

<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>22 578,40 €</b>
752	Revenus des immeubles	18 493,00 €
7588	Autres produits de gestion courante	4 085,40 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>3 160 154,55 €</b>
<b>76 - Produits financiers</b>		<b>5 925,96 €</b>
764	Revenus des valeurs mobilières	218,32 €
7688	Autres	5 707,64 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>131 659,23 €</b>
7711	Dépôts et pénalités reçus	93,37 €
7714	Recouv créances admises en non valeurs	54,23 €
773	Mandats annulés ex. antérieurs	30 486,07 €
776	Produits des cessions d'immos	16 000,00 €
7788	Produits exc. Divers	85 025,56 €
<b>042 - Op. d'ordre de transfert entre section</b>		<b>16 262,24 €</b>
752	Revenus des immeubles	2 424,24 €
777	Quote part subv. Transférables cpt. Résul.	13 838,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 314 001,98 €</b>
	<b>Résultat</b>	<b>1 527 603,89 €</b>

**Comptabilité Investissement Dépenses - Budget Général - Année 2023**

N° Cpt	Libellé	Budget	Compta 2023	RAR en 2023	Réalisé avec RAR
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>69 230,00 €</b>	<b>51 717,79 €</b>	<b>9 211,70 €</b>	<b>60 929,49 €</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	43 265,00 €	41 222,10 €	2 145,60 €	43 367,70 €
2031	Frais d'études	13 080,00 €	0,00 €	4 740,00 €	4 740,00 €
2051	Concessions et droits similaires	12 885,00 €	10 495,69 €	2 326,10 €	12 821,79 €
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>		<b>35 800,00 €</b>	<b>29 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 800,00 €</b>
2041512	GFP rat: Bâtiements et installations	6 000,00 €	0,00 €		0,00 €
2041582	Autres groupements Bât. et Instal.	29 800,00 €	29 800,00 €		29 800,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>768 204,60 €</b>	<b>387 706,56 €</b>	<b>89 102,18 €</b>	<b>476 808,74 €</b>
2111	Terrains nus	57 000,00 €	14 377,03 €	7 000,00 €	21 377,03 €
2115	Terrains bâtis	101 230,00 €	5 587,44 €	1 230,00 €	6 817,44 €
2128	Autres agencet et aménagt	0,00 €	3 420,00 €	0,00 €	3 420,00 €
2135	Installations générales	7 916,00 €	17 733,11 €	4 166,00 €	21 899,11 €
2138	Autres constructions	201 600,00 €	92 580,00 €	29 804,10 €	122 384,10 €
2152	Installations de voirie	10 000,00 €	0,00 €	1 107,71 €	1 107,71 €
21538	Autres réseaux	127 512,00 €	106 742,04 €	32 777,39 €	139 519,43 €
21568	Autres matériels et outillages	1 500,00 €	1 392,11 €	2 727,43 €	4 119,54 €
21571	Matériels roulants	96 680,00 €	0,00 €	1 825,00 €	1 825,00 €
2158	Autres matériels techniques	3 680,00 €	5 414,19 €	0,00 €	5 414,19 €
2182	Matériels de transport	99 400,00 €	98 724,76 €	0,00 €	98 724,76 €
2183	Mat. De bureau et informatique	36 489,00 €	22 548,67 €	3 547,93 €	26 096,60 €
2184	Mobilier	7 020,60 €	4 873,05 €	0,00 €	4 873,05 €
2188	Autres immos corporelles	18 177,00 €	14 334,16 €	4 916,62 €	19 250,78 €
<b>23 - Opérations en cours</b>		<b>6 320 225,00 €</b>	<b>1 926 844,96 €</b>	<b>3 670 515,11 €</b>	<b>5 597 360,07 €</b>
164	Op. Eglise de St-Florentin	1 647 075,00 €	538 150,33 €	1 108 924,67 €	1 647 075,00 €
264	Op. Ampoules LED	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
269	Op. Eclairage public passage en Leed	927 296,00 €	436 699,92 €	466 647,00 €	903 346,92 €
284	Op. Voiries	511 082,00 €	182 439,78 €	141 194,00 €	323 633,78 €
293	Op. Centre Administratif, stores	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
295	Op. CTM étanchéité toiture	5 152,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
311	Op. Ecole Jean Pezenec	14 320,00 €	3 117,34 €		3 117,34 €
337	Op. Bâtiment rue du Puit	21 000,00 €	15 244,43 €		15 244,43 €
345	Op. Stade	108 345,00 €	19 137,76 €	5 916,00 €	25 053,76 €
347	Op. Ecole maternelle Anne Frank	4 850,00 €	4 813,20 €		4 813,20 €
349	Op. Gymnase	6 400,00 €	2 635,53 €	5 760,00 €	8 395,53 €
367	Op. Pole Petite Enfance	5 800,00 €	0,00 €		0,00 €

N° Cpt	Libellé	Budget	Compta 2023	RAR en 2023	Réalisé avec RAR
<b>23 - Opérations en cours</b>		<b>6 320 225,00 €</b>	<b>1 926 844,96 €</b>	<b>3 670 515,11 €</b>	<b>5 597 360,07 €</b>
380	Op. Centre Social	600,00 €	581,80 €		581,80 €
383	Op. Maison France Service	2 387 006,00 €	552 556,19 €	1 784 762,44 €	2 337 318,63 €
384	Op. Maison des Artistes	4 540,00 €	4 537,46 €		4 537,46 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>7 591 462,60 €</b>	<b>2 731 973,04 €</b>	<b>3 830 722,00 €</b>	<b>6 562 695,04 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>602,00 €</b>	<b>601,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>601,34 €</b>
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	602,00 €	601,34 €		601,34 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>550 000,00 €</b>	<b>548 428,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>548 428,32 €</b>
1641	Emprunts	0,00 €	270 063,05 €		270 063,05 €
16441	Opération afférentes à l'emprunt	550 000,00 €	278 365,27 €		278 365,27 €
<b>020 - Dépenses Imprévues</b>		<b>37 000,00 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>587 602,00 €</b>	<b>549 029,66 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>549 029,66 €</b>
454114	Immeuble Bataillon 6 rue du Puits	15 000,00 €	10 416,00 €		10 416,00 €
454119	Immeuble 2 rue du Pont Larrons	10 000,00 €	0,00 €		0,00 €
454120	Immeuble 10 rue du Fg St-Martin	6 000,00 €	2 868,00 €		2 868,00 €
454127	Immeuble 6 rue Jossier	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €
454128	Immeuble 14 rue de la Terrasse	69 996,00 €	69 996,00 €		69 996,00 €
454130	Péril Imm. 4 rue Jossier	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES OP. POUR TIERS</b>		<b>102 996,00 €</b>	<b>83 280,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 280,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>8 282 060,60 €</b>	<b>3 364 282,70 €</b>	<b>3 830 722,00 €</b>	<b>7 195 004,70 €</b>
<b>040 - Op ordre transfert entre section</b>		<b>126 425,00 €</b>	<b>16 262,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Reprises sur autofinancement antérieur	46 425,00 €	16 262,24 €		
13911	Etat et établissements nationaux	14 000,00 €	13 360,00 €		
13932	Subv. transférable amende de police	0,00 €	478,00 €		
15112	Provisions pour litiges	30 000,00 €	0,00 €		
16878	Dettes - autres organismes	2 425,00 €	2 424,24 €		
	Charges transférées	80 000,00 €	0,00 €		
2128	Autres agencements	10 000,00 €	0,00 €		
2135	Installations générales	40 000,00 €	0,00 €		
2152	Installations de voirie	30 000,00 €	0,00 €		
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>170 000,00 €</b>	<b>156 722,15 €</b>		
2313	Constructions	170 000,00 €	150 902,15 €		
2315	Installations, mat. et outillages	0,00 €	5 820,00 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>296 425,00 €</b>	<b>172 984,39 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 578 485,60 €</b>	<b>3 537 267,09 €</b>	<b>3 830 722,00 €</b>	<b>7 195 004,70 €</b>

Comptabilité Investissement Recettes - Budget Général - Année 2023

N° Cpt	Libellé	Budget	Compta 2023	RAR fin 2023
<b>13 - Subventions d'investissement</b>		<b>2 844 187,60 €</b>	<b>485 413,60 €</b>	<b>2 314 023,00 €</b>
Op. 164	Eglise St-Florentin	1 129 192,35 €	339 379,35 €	778 909,00 €
Tranche I	COVED (Fonds de concours)	60 000,00 €		60 000,00 €
Tranche II	COVED (Fonds de concours)	60 000,00 €		60 000,00 €
	DRAC Tr2	273 268,02 €	206 646,02 €	66 622,00 €
	DRAC Vitraux	29 791,00 €		29 791,00 €
	Etat DSIL	162 995,33 €	107 733,33 €	55 262,00 €
	Région	35 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €
Tranche III	COVED (Fonds de concours)	60 000,00 €		60 000,00 €
	DRAC Tr3	376 838,00 €		365 934,00 €
	Région	50 000,00 €		50 000,00 €
Orgue	DSIL	21 300,00 €	0,00 €	21 300,00 €
Op. 269	Eclairage public Lee d	307 680,00 €	92 304,00 €	215 376,00 €
	Fonds Vert	200 000,00 €	92 304,00 €	107 696,00 €
	Fonds Vert Réajustement	107 680,00 €		107 680,00 €
Op. 349	Gymnase	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
	COVED	60 000,00 €		60 000,00 €
Op. 373	Jardin Public	118 900,00 €	26 670,00 €	92 230,00 €
	DSIL 2023	88 900,00 €	26 670,00 €	62 230,00 €
	Fonds vert	30 000,00 €		30 000,00 €
Op. 377	ANAH	12 501,00 €	7 422,00 €	0,00 €
	Subv. ANAH	12 501,00 €	7 422,00 €	
Op. 383	Maison France Service	1 087 508,00 €	0,00 €	1 087 508,00 €
	Réajustement subv.	85 120,00 €		85 120,00 €
	DSIL 2018, 2020, 2022 et 2023	376 188,00 €		376 188,00 €
	Région	226 200,00 €		226 200,00 €
	Département	400 000,00 €		400 000,00 €
	Révision PLU	21 809,25 €	1 809,25 €	20 000,00 €
	COVED +	21 809,25 €	1 809,25 €	20 000,00 €
	Video surveillance	40 033,00 €	17 229,00 €	0,00 €
	Tranche 2022	17 033,00 €	17 229,00 €	
	Tranche 2023	23 000,00 €		
	Lavoir d'Avrolles	66 564,00 €	600,00 €	60 000,00 €
	COVED	60 000,00 €		60 000,00 €
	Région	6 564,00 €	600,00 €	

N° Cpt	Libellé	Budget	Compta 2023	RAR fin 2023
<b>16 - Emprunt et dettes assimilées</b>		<b>686 814,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1641	Emprunt d'équilibre	686 814,14 €		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>		<b>3 531 001,74 €</b>	<b>485 413,60 €</b>	<b>2 314 023,00 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>1 801 438,47 €</b>	<b>762 345,27 €</b>	<b>0,00 €</b>
10222	FC TVA	1 277 000,00 €	223 010,78 €	
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00 €	34 896,02 €	
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	504 438,47 €	504 438,47 €	
<b>27 - Autres immobilisations financières</b>		<b>12 468,00 €</b>	<b>12 468,01 €</b>	<b>0,00 €</b>
27638	Créance autres Ets public	12 468,00 €	12 468,01 €	
<b>024 - Produits cessions d'immos</b>		<b>888 000,00 €</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>2 701 906,47 €</b>	<b>774 813,28 €</b>	<b>0,00 €</b>
454213	Immeuble Dubsky 7Fg du Pont	10 949,25 €		10 416,00 €
454214	Immeuble Bataillon 6 rue du Puits	15 000,00 €		
454219	Immeuble 2 rue du Pont Larrons	10 000,00 €		
454220	Immeuble 10 rue du Fg St-Martin	6 000,00 €	2 868,00 €	
454223	Immeuble 10 rue de Chèvre	852,00 €		
454226	Immeuble 13 rue du Collège	1 084,70 €		
454227	Immeuble 6 rue Jossier	1 000,00 €		
454228	Immeuble 14 rue de la Terrasse	79 708,00 €	80 935,16 €	
454230	Péril Imm. 4 rue Jossier	1 000,00 €		
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR TIERS</b>		<b>125 593,95 €</b>	<b>83 803,16 €</b>	<b>10 416,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>6 358 502,16 €</b>	<b>1 344 030,04 €</b>	<b>2 324 439,00 €</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 796 769,46 €</b>		
<b>040 - Opération d'ordre transfert entre section</b>		<b>318 050,00 €</b>	<b>323 043,79 €</b>	
192	Plus ou moins valeur sur cession d'immo		7 644,00 €	
2182	Matériel de transport		8 356,00 €	
28...	Amortissements	307 050,00 €	307 043,79 €	
4912	Prov. Comptes redevables	11 000,00 €		
<b>TOTAL DES PRELEV PROV. SECTION FONCTION.</b>		<b>2 114 819,46 €</b>	<b>323 043,79 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>170 000,00 €</b>	<b>156 722,15 €</b>	<b>0,00 €</b>
2031	Frais d'études	170 000,00 €	125 053,95 €	
2033	Frais d'insertion	0,00 €	717,60 €	
238	Avances versées cde immos	0,00 €	30 950,60 €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 284 819,46 €</b>	<b>479 765,94 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 643 321,62 €</b>	<b>1 823 795,98 €</b>	<b>2 324 439,00 €</b>

**M. LE MAIRE :** Tous les travaux concernant l'éclairage public ont été réceptionnés aujourd'hui. Nous avons obtenu 307 000 € de subventions dans le cadre du fonds vert. C'était une bonne surprise.

L'éclairage sera maintenu la nuit, cependant, il sera réduit de 23 h à 6 h automatiquement de 50 %. La consommation en kwatt/h est réduite de 30 % par rapport à la consommation précédente d'une part, d'autre part, l'installation est garantie 5 ans.

Ces investissements ont été réalisés sans emprunt.

2024/040- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

14. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL Ville de St-Florentin			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023			
Résultat Général - exercice 2023			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	5 707 227,96 €	Dépenses	3 537 267,09 €
Recettes	7 234 831,85 €	Recettes	1 823 795,98 €
Résultat de l'exercice 2023	1 527 603,89 €	Résultat de l'exercice 2023	- 1 713 471,11 €
Reprise du résultat antérieur	2 190 327,38 €	Reprise du résultat antérieur	99 120,32 €
Résultat cumulé à la clôture 2023	3 717 931,27 €	Résultat cumulé à la clôture 2023	- 1 812 591,43 €
		Restes à réaliser en dépenses	3 830 722,00 €
		Restes à réaliser en recettes	2 324 439,00 €
		Résultat des restes à réaliser	- 1 506 283,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	3 717 931,27 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 3 318 874,43 €
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>		<b>399 056,84 €</b>	
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	399 056,84 €	Affectation Cpt 001 Investissement dépenses	1 812 591,43 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	3 318 874,43 €		
<b>Total contrôle</b>	<b>3 717 931,27 €</b>	<b>Total contrôle</b>	<b>1 812 591,43 €</b>

M. le Maire quitte la salle pour l'approbation des comptes administratifs. M. Maillard, premier adjoint, fait procéder au vote.

**M. Daniel MAILLARD** : S'agissant du compte administratif du budget général, qui est contre ? Qui s'abstient ?

**2024/041 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL**

15. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Budget Annexe de l'Eau Potable Ville de St-Florentin PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 Résultat Général - exercice 2023			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	318 776,78 €	Dépenses	286 348,14 €
Recettes	364 843,94 €	Recettes	77 333,67 €
Résultat de l'exercice 2023	46 067,16 €	Résultat de l'exercice 2023	- 209 014,47 €
Reprise du résultat antérieur	265 767,30 €	Reprise du résultat antérieur	224 005,02 €
Résultat cumulé à la clôture 2023	311 834,46 €	Résultat cumulé à la clôture 2023	14 990,55 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	33 435,00 €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	138 713,33 €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	105 278,33 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	311 834,46 €	Résultat global cumulé d'investissement	120 268,88 €
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>			<b>432 103,34 €</b>
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	311 834,46 €	Affectation Cpt 001 Investissement recettes	120 268,88 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	0,00 €		
<b>Total contrôle</b>	<b>311 834,46 €</b>	<b>Total contrôle</b>	<b>120 268,88 €</b>

	Compta 2023	
	BP 2023	Compta
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		
011 CHARGES à CARACTERE GENERAL	233 300,00	183 191,97
6061 Eau - Assainissement - Energie	40 000,00	31 938,31
6068 Autres fournitures	4 000,00	2 452,25
61523 Entretien réseaux	55 000,00	42 119,09
6156 Maintenance	800,00	640,00
618 Autres frais divers	90 000,00	71 585,07
623 Publicité, publication	1 000,00	0,00
626 Frais postaux et telecom	1 500,00	1 440,92
62878 Frembt frais à des tiers	3 500,00	3 217,33
6288 Autres	2 000,00	0,00
635 Autres impôts et taxes	500,00	0,00
6378 Autres taxes et redevances	35 000,00	29 796,00
612 CHARGES DE PERSONNEL (IE)	10 000,00	9 854,36
6215 Personnel affecté coll de rattachement	10 000,00	9 854,36
014 ATTENUATION DE PRODUITS	16 000,00	10 195,00
701249 Reversement redevance Agence de l'Eau	16 000,00	10 195,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	59 000,00	50 544,96
6541 Créances en non valeur	2 000,00	0,00
6542 Créances éteintes	0,00	644,89
658 Charges diverses de gestion courante	57 000,00	49 900,07
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>318 300,00</b>	<b>253 786,29</b>
66 CHARGES FINANCIERES	2 105,00	1 844,66
66111 Intérêts d'emprunts	2 105,00	1 844,66
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	0,00
671 Charges except. sur Op de gestion	5 000,00	0,00
673 Titres annulés	5 000,00	0,00
678 Autres charges except.	10 000,00	0,00
68 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00	0,00
6817 Provisions pour payés	7 000,00	0,00
022 DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>357 405,00</b>	<b>255 630,95</b>
023 VIREMENT à SECTION INVESTIS		83 866,59
042 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		63 200,00
6811 Dot amort immo corporelles		63 200,00
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>504 461,56</b>	<b>318 776,78</b>

	Compta 2023	
	BP 2023	Compta
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00
6419 Remb sur rémunération du personnel	0,00	0,00
<b>70 PRODUITS DE SERVICES</b>	<b>315 959,70</b>	<b>345 482,79</b>
7011 Eau	310 000,00	345 482,79
7068 Autres prestations services	5 959,70	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>10 684,00</b>
74 Subvention d'exploitation	0,00	10 684,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00	4,82
7588 Autres	0,00	4,82
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>315 959,70</b>	<b>356 171,64</b>
76 Produits financiers	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
78 Autres produits except.	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>315 959,70</b>	<b>356 171,64</b>
042 Op. d'ordre entre sections (Amortis. Subv.)	8 675,00	8 672,30
777 Quote part subv. d'investissement	8 675,00	8 672,30
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>324 634,70</b>	<b>364 843,94</b>
R002 Excédent reporté n-1	25 757,30	

	Compta 2023		RAR au 31/12/2023
	Budget	Compta	
<b>Dépenses d'investissement</b>			
20 - Immobilisations incorporelles			
203 Frais d'études	49 620,00	35 840,00	12 460,00
S/T total Immos incorporelles	49 620,00	35 840,00	12 460,00
23 - Immobilisations en cours			
2315 Install. Matériel et outillage	293 098,00	189 241,00	20 975,00
238 Avances code immo	10 000,00	0,00	0,00
S/T total Immos en cours	303 098,00	189 241,00	20 975,00
16 - Emprunts			
167 Emprunt et dette	5 250,00	5 241,65	0,00
S/T total rembt emprunts	5 250,00	5 241,65	0,00
020 Dépense s imprévues	10 000,00	0,00	0,00
45 - Opérations pour tiers			
45811 Animation BAC	56 198,00	41 786,35	0,00
45812 Compoteurs industriels	52 000,00	0,00	0,00
Dépense s pour tiers	108 198,00	41 786,35	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>476 166,00</b>	<b>272 088,00</b>	<b>33 435,00</b>
040 - Op. transfert entre section			
1391 Subv. D'équipement	8 675,00	8 672,30	
S/T total Op. transfert	8 675,00	8 672,30	
S/T total Charges transférées	0,00	0,00	
041 - Opération patrimoniale			
2315 Install. Mat et outillage	10 000,00	0,00	
45811 Animation BAC	0,00	5 586,84	
S/T total Op. patrimoniale	10 000,00	5 586,84	
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>494 841,00</b>	<b>286 348,14</b>	<b>33 435,00</b>

	Compta 2023		RAR au 31/12/2023
	Budget	Compta	
<b>Recettes d'investissement</b>			
13 - Subventions d'investissement			
1311 Subv. D'équipement	50 143,00	8 601,00	20 174,00
S/T total des subventions	50 143,00	8 601,00	20 174,00
16 - Emprunts en Euros			
1641 Emprunt en Euros	0,00	0,00	0,00
S/T total Emprunts	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>50 143,00</b>	<b>8 601,00</b>	<b>20 174,00</b>
45 - Opération pour compte de tiers			
45821 Animation BAC	179 364,13	0,00	118 539,33
45822 Compoteurs industriels	127 364,13	0,00	118 539,33
TOTAL DES RECETTES REELLES	<b>229 507,13</b>	<b>8 601,00</b>	<b>138 713,33</b>
021 - Virement de la section de Fonctionnement	83 866,59		
040 - Op. Transfert entre section (Amortis.)			
2803 Frais études et développ	12 439,00	14 003,04	
2812 Agencements	1 194,00	1 193,81	
2813 Constructions	1 255,00	1 244,70	
28156 Matériels spécifiques	220,00	0,00	
28158 Autres matériels	46 563,00	45 569,29	
2818 Autres immo s	1 529,00	1 134,99	
S/T total Op. transfert entre section	<b>63 200,00</b>	<b>63 145,83</b>	
041 - Op. Patrimoniales	10 000,00	5 586,84	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTIS.</b>	<b>386 573,72</b>	<b>77 333,67</b>	<b>138 713,33</b>

**M. Daniel MAILLARD** : S'agissant du compte administratif du budget eau potable, qui est contre ? Qui s'abstient ?

**2024/041 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU POTABLE**

**16. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

BILAN ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortis.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'études	122 696,13 €	16 038,67 €	106 657,46 €	80 193,33 €
Autres immos incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations, mat, et outil techn	421 885,08 €	53 583,65 €	368 301,43 €	301 403,27 €
Autres installations	249,00 €	249,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corpo. En cours	4 840,00 €		4 840,00 €	87 526,68 €
Immobilisations mises en concession	1 439 499,80 €		1 439 499,80 €	1 439 499,80 €
Autres titres immobilisés	350,63 €		350,63 €	350,63 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 989 520,64 €</b>	<b>69 871,32 €</b>	<b>1 919 649,32 €</b>	<b>1 908 973,71 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	74 805,00 €		74 805,00 €	116 175,63 €
Créances sur budgets annexes				
Opérations pour tiers	472 930,75 €		472 930,75 €	472 930,75 €
Autres créances	143,00 €		143,00 €	18 128,00 €
Comptes de régularisations				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>547 878,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>547 878,75 €</b>	<b>607 234,38 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 537 399,39 €</b>	<b>69 871,32 €</b>	<b>2 467 528,07 €</b>	<b>2 516 208,09 €</b>

BILAN PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Net	Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
Dotations	641 727,61 €	641 727,61 €
Fonds globalisés	119 269,86 €	119 269,86 €
Affectation par coll de rattachement	60 837,32 €	60 837,32 €
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Subventions d'investissement	221 644,52 €	217 079,84 €
Réserves	812 489,48 €	812 489,48 €
Report à nouveau	32 972,03 €	54 567,93 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 074,32 €</b>	<b>-21 595,90 €</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 890 015,14 €</b>	<b>1 884 376,14 €</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts auprès établissements de crédits	47 971,37 €	53 560,79 €
Dettes financières et autres emprunts	41 670,44 €	49 087,25 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235,79 €	2 036,07 €
Dettes fiscales et sociales	0,00 €	546,13 €
Dettes fournisseurs d'immos	422,52 €	422,52 €
Dettes envers l'Etat, les BA et autres collectivités	28 338,39 €	106 131,65 €
Opérations pour comptes de tiers	458 874,00 €	416 106,00 €
Autres dettes		3 940,15 €
Comptes de régularisation	0,42 €	1,39 €
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>577 512,93 €</b>	<b>631 831,95 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF</b>	<b>2 467 528,07 €</b>	<b>2 516 208,09 €</b>

Budget Annexe de l'Assainissement Ville de St-Florentin			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023			
Résultat Général - exercice 2023			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	40 309,86 €	Dépenses	70 428,70 €
Recettes	41 384,18 €	Recettes	94 061,19 €
Résultat de l'exercice 2023	1 074,32 €	Résultat de l'exercice 2023	23 632,49 €
Reprise du résultat antérieur	32 972,03 €	Reprise du résultat antérieur	- 11 863,66 €
Résultat cumulé à la clôture 2023	34 046,35 €	Résultat cumulé à la clôture 2023	11 768,83 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	40 000,00 €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	33 532,00 €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	- 6 468,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	34 046,35 €	Résultat global cumulé d'investissement	5 300,83 €
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>			<b>39 347,18 €</b>
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recettes	34 046,35 €	Affectation Cpt 001 Investissement recettes	5 300,83 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette			
<b>Total contrôle</b>	<b>34 046,35 €</b>	<b>Total contrôle</b>	<b>5 300,83 €</b>

**M. Daniel MAILLARD** : S'agissant du compte administratif du budget assainissement, qui est contre ? Qui s'abstient ?

**2024/041 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

17. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET ANNEXE CAMPING

BILAN ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortis.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concession, licences etc...	534,80 €	534,80 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	51 573,36 €	30 716,01 €	20 857,35 €	23 663,20 €
Autres immos corporelles	25 819,63 €	23 837,26 €	1 982,37 €	2 407,58 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>77 927,79 €</b>	<b>55 088,07 €</b>	<b>22 839,72 €</b>	<b>26 070,78 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Clients et comptes rattachés	1 798,04 €		1 798,04 €	1 798,04 €
Autres créances	735,13 €		735,13 €	10 327,25 €
Disponibilité	26 860,77 €		26 860,77 €	62 604,93 €
Comptes de régularisations	41,44 €		41,44 €	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 435,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 435,38 €</b>	<b>74 730,22 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF</b>	<b>107 363,17 €</b>	<b>55 088,07 €</b>	<b>52 275,10 €</b>	<b>100 801,00 €</b>
<b>BILAN PASSIF</b>			<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
			<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>FONDS PROPRES</b>				
Dotations				
Provisions réglementées			11 577,60 €	17 342,60 €
Réserves			8 728,18 €	7 745,41 €
Report à nouveau			22 343,03 €	13 265,14 €
Résultat de l'exercice			6 721,28 €	10 060,66 €
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>			<b>49 370,09 €</b>	<b>48 413,81 €</b>
<b>DETTES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			494,03 €	43 734,64 €
Dettes fiscales et sociales			2 378,00 €	7 517,12 €
Dettes fournisseurs d'immos				
Comptes de régularisation			32,98 €	1 135,43 €
<b>TOTAL DES DETTES</b>			<b>2 905,01 €</b>	<b>52 387,19 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF</b>			<b>52 275,10 €</b>	<b>100 801,00 €</b>

Budget Annexe CAMPING Ville de St-Florentin			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023			
Résultat Général - exercice 2023			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	83 234,06 €	Dépenses	7 698,57 €
Recettes	89 955,34 €	Recettes	6 147,40 €
Résultat de l'exercice 2023	6 721,28 €	Résultat de l'exercice 2023	- 1 551,17 €
Reprise du résultat antérieur	22 343,03 €	Reprise du résultat antérieur	- 982,77 €
Résultat cumulé à la clôture 2023	29 064,31 €	Résultat cumulé à la clôture 2023	- 2 533,94 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	- €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	- €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	- €
Résultat global cumulé de fonctionnement	29 064,31 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 2 533,94 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023			26 530,37 €
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette		Affectation Cpt 001 Investissement dépenses	
26 530,37 €		2 533,94 €	
Affectation Cpt 1068 Investissement recette		Total contrôle	
2 533,94 €		2 533,94 €	
Total contrôle		29 064,31 €	

**M. Daniel MAILLARD** : S'agissant du compte administratif du budget camping qui est contre ? Qui s'abstient ?

**2024/041 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CAMPING**

18. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET ANNEXE COURQUILLON

Budget Annexe Ilôt du COURQUILLON			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023			
Résultat Général - exercice 2023			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	797 776,25 €	Dépenses	1 297 413,75 €
Recettes	797 776,25 €	Recettes	624 687,82 €
Résultat de l'exercice 2023	- €	Résultat de l'exercice 2023	- 672 725,93 €
Reprise du résultat antérieur	- 757 320,69 €	Reprise du résultat antérieur	- 512 112,28 €
Résultat cumulé à la clôture 2023	- 757 320,69 €	Résultat cumulé à la clôture 2023	- 160 613,65 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	- €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	- €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	- €
Résultat global cumulé de fonctionnement	- 757 320,69 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 160 613,65 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023			- 917 934,34 €
Affectation Cpt 002 Fonctionnement dépenses		Affectation Cpt 001 Investissement dépenses	
-917 934,34 €		160 613,65 €	
Affectation Cpt 1068 Investissement recette		Total contrôle	
160 613,65 €		160 613,65 €	
Total contrôle		-757 320,69 €	

**M. Daniel MAILLARD** : S'agissant du compte administratif du budget du Courquillon qui est contre ? Qui s'abstient ?

**2024/041 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU COURQUILLON**

Retour de M. le Maire en séance.

**M. Christian BILLET** : On ne parle pas du port ?

**M. LE MAIRE** : Les investissements du port ont été réalisés par la CCSA.

Je voulais donner une mention particulière pour notre comptable, Mme Gibier. Elle est très compétente ainsi que sa collègue à la CCSA.

## 19. AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET PRINCIPAL

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Déficit d'un montant de	1 812 591,43 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
En dépenses	3 830 722,00 €
En recettes	2 324 439,00 €
<b>Solde des Restes à Réaliser</b>	<b>-1 506 283,00 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent d'un montant de	3 717 931,27 €
<b>Le CONSEIL MUNICIPAL</b>	
Constate au compte 001 déficit d'investissement	1 812 591,43 €
Décide d'affecter au compte 1068, la somme de	3 318 874,43 €

### 2024/042 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL

## 20. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DE BUDGETS ANNEXES

<b><u>EAU POTABLE</u></b>	
Considérant :	
RAR section investissement dépenses	33 435,00 €
RAR section investissement recettes	138 713,33 €
Constate au compte 001 excédent d'investissement	14 990,55 €
Décide d'affecter au compte 002 excédent de fonctionnement	311 834,46 €
<b><u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u></b>	
Considérant :	
RAR section investissement dépenses	40 000,00 €
RAR section investissement recettes	33 532,00 €
Constate au compte 001 excédent d'investissement	11 768,83 €
Décide d'affecter au compte 002 excédent de fonctionnement	34 046,35 €
<b><u>CAMPING MUNICIPAL</u></b>	
Considérant :	
RAR section investissement dépenses	0,00 €
RAR section investissement recettes	0,00 €
Constate au compte 001 déficit d'investissement	2 533,94 €
Affecte une part de l'excédent au compte 1068	2 533,94 €
Décide d'affecter au compte 002 excédent de fonctionnement	26 530,37 €
<b><u>RESTRUCTURATION ILÔT DU COURQUILLON</u></b>	
Considérant :	
RAR section investissement dépenses	0,00 €
RAR section investissement recettes	0,00 €
Constate au compte 001 déficit d'investissement	160 613,65 €
Constate au compte 002 déficit de fonctionnement	757 320,69 €

**2024/043 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DE BUDGETS ANNEXES**

21. QUESTIONS DIVERSES

**M. Philippe TIRARD :** Dernièrement de nombreuses personnes ont reçu un courrier de Veolia leur indiquant une consommation anormale. Il s'agissait d'une erreur de la part de Veolia. Cela a inquiété un certain nombre de Florentinois.

Serait-il possible de rappeler aux habitants de Saint-Florentin de veiller à nettoyer le trottoir devant leur habitation, d'une part, d'autre part, s'agissant des ordures ménagères – c'est du ressort de la CCSA –, rappeler aux habitants de sortir leurs sacs jaunes.

**Mme Anne-Marie GRUET :** Le terrain de jeux à côté de l'école Pézennec est bien accessible à tous ? Dernièrement, un petit garçon de 10 ans n'a pas pu y accéder. D'autres gamins l'ont empêché d'y rentrer.

**M. LE MAIRE :** Ce terrain est ouvert à tous les enfants. C'est surveillé par un adulte. Si c'est nécessaire, les enfants sont tenus de nettoyer en cas de dégâts.

Il existe une caméra, mais elle est mal placée, on va regarder cela.

**M. Philippe TIRARD :** Est-ce qu'il est prévu d'installer des WC au « Chapeau » ?

**M. LE MAIRE :** Non. Des WC sont disponibles au port.

**M. Daniel MAILLARD :** Les tuiles sur le hangar se trouvant en face de l'Hôtel de l'Est sont en train de tomber.

**M. Romain RAJOFERA :** On verra s'il faut envoyer un courrier au propriétaire. Une facture lui a déjà été transmise.

**M. LE MAIRE :** L'Hôtel de l'Est fonctionne bien. Le personnel est sympa. Les retours sont très positifs.

L'ancienne maison de retraite sera transformée en résidence seniors, les marchés sont signés. Cela représente un investissement de 4 M€.

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 19 juin 2024.

*La séance est levée à 21 h 15.*